



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Agenda
- Infos PV Commission Appel Disciplinaire du 06.03.25
- Infos PV Commission Discipline du 26 mars 2025
- PV Comité D'appel Chargé des Affaires Courantes du 18.03.25
- PV Commission de Prévention Médiation & Education du 26.03.25 et du 28.03.25
- PV Commission des Statuts et Règlements du 25.03.25
- PV Commission du Statut de l'Arbitrage du 06.03.25
- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 25.03.25
- PV Commission d'organisation des Compétitions du 27.03.25
- PV Commission restreinte Football d'Animation du 27.03.25
- PV commission Féminine du 27.03.25
- Page Technique

Plateaux U9F

Retrouvez dans ce numéro

- ▶ Plateaux 9F du 29.03.25

FILLOFOOT U7F

Retrouvez dans ce numéro

- ▶ FILLOFOOT du 29.03.25

FESTIFOOT

Retrouvez dans ce numéro :

- ▶ Festifoot U6-U7 29/03/25
- ▶ Festifoot U8-U9 du 29/03/25

REJOIGNEZ NOS COMMISSAIRES !!

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

- **Commission des Terrains et Installations Sportives** (visite des sites selon un planning établi à l'avance pour vérifier la conformité des installations et être en capacité de se déplacer sur tout le département)
- **Commission d'Organisation des Compétitions** (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer la gestion des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est indispensable.

Les candidatures sont à adresser par mail : direction@seineetmarne.fff.fr

DEVENEZ DELEGUE OFFICIEL DU DISTRICT

Le District de Seine-et-Marne poursuit le développement de son projet de déploiement de délégués officiels sur les matches.

Représentant de l'instance départementale, le Délégué est désigné officiellement par le District sur tout type de compétition.

Il veille spécialement à l'application des règlements de la compétition et est le facilitateur de l'organisation et du bon déroulement d'une rencontre.

être en capacité de se déplacer sur tout le département et avoir une maîtrise des outils informatiques.

Les candidatures sont à adresser par mail : direction@seineetmarne.fff.fr

DERNIER

COMPTA

Le relevé N°53 au 20.03.2025 a été édité et est téléchargeable sur FOOTCLUBS.

Date d'échéance de paiement : **le vendredi 11 avril 2025**

Ce relevé peut être réglé au District par chèque envoyé à MONTRY, par virement (mettre N° du club en libellé) ou par prélèvement avec votre accord



RELEVÉ

FESTIVAL FOOT

U13-U13f

Retrouvez dans ce numéro les équipes qualifiées pour la finale Festival foot U13 et U13f qui aura lieu le 5 avril 2025 à MOISY CRAMAYEL

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 29 et 30 mars 2025



M. Cédric GUILLOSO
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSION

Mardi 1^{er} avril 2025

Commission des Statuts et Règlements
18h00

Mercredi 2 avril 2025

Commission de Discipline
16H00

Jeudi 3 avril 2025

Commission d'Organisation des
Compétitions
14H00

Jeudi 3 avril 2025

Comité Directeur
18H30

LE MEE S/SEINE

COMMISSION

Lundi 31 mars 2025

Commission d'Appel Disciplinaire
18h30

Mardi 1^{er} avril 2025

Commission d'Organisation des
Compétitions
14H00



FESTIVAL FOOT U13 G/F
Samedi 05 Avril 2025
Site de Moissy Cramayel



	U13 G			U13 F	
	EQUIPE A	EQUIPE B		EQUIPE A	EQUIPE B
ROTATION 1	AFPO	CS MEAUX	ROTATION 3	ENTENTE FEM SUD S/M	GRETZ/OZOIR
	CPS PROVINS	DAMMARIE FC		USM VILLEPARISIS	US LOGNES
	RCP FONTAINEBLEAU	FC MAGNY LE HONGRE		SENART MOISSY	CS MEAUX
	AS SAINT MARD	US LOGNES		FC MELUN	VAUX LA ROCHETTE FC
ROTATION 2	SENART MOISSY	US VAIRES	Rotation 1 : 11h00 Rotation 2 : 11h20 Rotation 3 : 11h40		
	LE MEE SPORTS FOOTBALL	ASA MONTEREAU			
	MELUN FC	US ROISSY EN BRIE			
	VAUX LA ROCHETTE	BUSSY FC			

FESTIVAL FOOT U13 et U13F



FESTIVAL U13G FOOT



STADE PAUL RABAN
MOISSY CRAMAYEL



| 05 AVRIL 2025





FESTIVAL U13F FOOT



STADE PAUL RABAN
MOISSY CRAMAYEL



| 05 AVRIL 2025



FINALES FUTSAL ESPOIRS

FUTSAL ESPOIRS

FINALE

CATÉGORIE U9



DIMANCHE 13 AVRIL 2025

GYMNASE DE LA CHEVÉE
77165 SAINT SOUPLETS



FUTSAL ESPOIRS FINALE

CATÉGORIE U11



SAMEDI 12 AVRIL 2025

GYMNASE GÉRARD FOURCHER
77820 CHATELET EN BRIE



FUTSAL ESPOIRS

FINALE

CATÉGORIE U13



DIMANCHE 13 AVRIL 2025

**GYMNASSE DES TEMPLIERS
77120 COULOMMIERS**





Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 26 mars 2025

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

REPRISE DE DOSSIER

Match 28911518
Dammartin Cs 32 – Croissy Beaubourg 31
Vétérans D2A du 26/01/25

Match 28247567
Jouy Yvron Es – Fc Villiers St Georges
Séniors D3D du 09/03/25

Match 28938639
Briard – Mormant
U18 D1 du 16/03/25

Match 28914449
Crecy Fc – Moret Veneux Sub Fc
U16 D2C du 16/03/25

Match 28281772
Vaires Ent. E C US – Le Mée Sports 21
U14 D1 du 15/03/25

Match 29268001
St Germain Laval ES 35 – Misy Villeneuve 35
Critérium 45 du 16/03/25

Match 28914259
Pontault Combault Port 21 – Briard SC
U16 D2B du 16/03/25

Match 28913659
Melun 22 – Pays Fontainebleau
U16 D1 du 16/03/25

Match 28919728
Bussy St Georges – Savigny
U14 D3B du 15/03/25

Match 28913660
Claye Souilly – Chelles
U16 D1 du 16/03/25

Match 28246992
Pontault Com USM 2 - Othis
Séniors D3B du 16/03/25

Match 28915298
Loing Fci – Avonnaise US Foot
U18 D2 du 16/03/25

Match 29272531
AFPO 21 – Ferté Ss/Jouarre 21
U16 D3C du 02/02/25

Match 29236582
Ozoir FC 77 22 – Vaires Ent. ET C. Us 24
U14 D4C du 08/02/25

CHAMPIONNAT

Match 28246716
Saint Mard – St Pathus
Séniors D3A du 23/03/25

Match 28239109
Servon fc - Meaux Academy Cs 2
Séniors D1 du 23/03/25

Match 28246478
Coulommiers Brie F – Emerainville Fc
Séniors D2B du 23/03/25

Match 29882928
Servon – St Mard
Séniors Critérium Féminin A du 22/03/25

Match 28245405
Quincy Voisins – Pontault Comb. Port
Séniors D2A du 23/03/25

Match 53246681
Claye Souilly – Vaires Ent. Et. C. Us
Séniors Coupe 77 du 23/03/25

Match 29616784
Pommeuse F – Futsal MRT2
Futsal D2A du 10/03/25

Match 53247368
Bussy St Georges – Pontault Com. UMS
U16 Coupe 77 du 23/03/25

Match 53259081
Val d'Europe – Val de France F
U18 Coupe 77 du 23/03/25

Match 53121399
US Torcy – Dammarie
U14 Coupe Comité du 22/03/25

Match 53121741
Es La Foret – Port de L'Ourcq Mitry
CDM Coupe Comité du 22/03/25

Match 53246750
Ponthierry US – Lagny Messagers FUS
CDM Coupe 77 du 23/03/25

Match 28914246
Claye Souilly – Pontault Comb. Port 21
U16 D2B du 23/03/25

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 29272761
Bombonnaise AS 21 – Braytois C.S. 21
U16 D3 Poule E du 02/03/25

CONVOCATIONS

Match 30173303
Magny Le Hongre – Mouroux CS1
U15 Niveau 2 A du 08/02/25

MATCH 28913598 (dossier transmis par la Commission SR)
OZOIR 21 – DAMMARIE FC 21
U16 D1 DU 01/12/2024

Match 29236593
MCG 23 – Crecy Fc 23
U14 D4C du 08/03/25



Commission d'Appel Disciplinaire

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du lundi 24 mars 2025

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS

Match 29236808

Val de L'Yerres - Pontault Com. USM

U14 D4 du 15/02/25

Match 28911611

Lognes US 31 – Coulommiers Brie F 31

Vétérans D2B du 02/02/25



Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

PROCÈS VERBAL du mardi 18 mars 2025

Président de séance : Cédric GUILLOSO

Secrétaires de séance : Gilles TANNIER

Présents : Isabelle CHILARD – Ludovic VANTYGHM

MATCH 28239058

LOGNES 1 – FONTAINEBLEAU 1

SENIORS D1 DU 12/01/2025

Appel interjeté par le club de PAYS DE FONTAINEBLEAU RC du 19 Février, d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements du 11 Février 2025 (publié dans le journal officiel N° 357 du 14 Février 2025), rappelée ci-après :

Demande d'évocation du club de FONTAINEBLEAU en date du 15 janvier 2025 concernant l'éducateur de LOGNES, M. BAPTISTA Christopher, susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre, présent sur le banc de touche sans être inscrit sur la FMI

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de LOGNES a fourni ses observations dans les délais impartis

Considérant que M. BAPTISTA Christopher confirme être présent lors de la rencontre mais derrière la main courante

Considérant que les arbitres assistants officiels de la rencontre confirment avoir vérifié l'identité des personnes présentes sur les bancs de touche

Considérant que ces derniers confirment que les identités étaient conformes à celles notées sur la FMI

Par ces motifs

Confirme le résultat acquis sur le terrain.

- Débit de FONTAINEBLEAU : 43,50€

La commission,

Pris connaissance de l'appel du club de FONTAINEBLEAU pour le dire recevable en la forme,

Après lecture de l'appel,

- Regrettant l'absence de M. ANDRE Fabien, arbitre assistant 1 officiel

Après audition des personnes présentes :

- M. PROTIN Noël, arbitre officiel
- M. GOMIS François, arbitre assistant 2 officiel

Du Club de FONTAINEBLEAU :

- M. AMESSI Maxime (Educateur)
- M. CABREIRA Jonathan (Délégué)

Regrettant l'absence non excusées des toutes les personnes du club de LOGNES régulièrement convoqués (Educateur, Délégué, Capitaine, Correspondant)

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que M. PROTIN Noël, arbitre de la rencontre, est formel comme quoi M. BAPTISTA n'est pas rentré sur le terrain. Son assistant lui a dit, le jour du match, qu'il n'y avait pas d'autre personne sur le banc de touche de Lognes, que celles marquées sur la feuille de match.

Considérant que M. GOMIS François, arbitre assistant 2, affirme que le contrôle a été fait au début par son collègue l'assistant 1 mais qu'il ne peut pas dire si quelqu'un a pénétré sur le terrain. De plus étant à l'autre bout du terrain par rapport aux bancs de touche il ne lui était pas facile de reconnaître les personnes,

Considérant que M. CABREIRA Jonathan, du club de FONTAINEBLEAU, met en cause le contrôle du banc de touche par les arbitres, confirme la présence de M. BAPTISTA et accuse M. PROTIN, arbitre assistant, de connaître M. BAPTISTA.

Considérant que M. PROTIN, arbitre de la rencontre, affirme qu'il ne le connaît pas personnellement et qu'il n'a pas le souvenir de l'avoir vu sur le terrain pendant la rencontre. Le club de FONTAINEBLEAU a demandé l'autorisation de partager une photo, de source non précisée, de M. BAPTISTA en visio, M. PROTIN, arbitre de la rencontre, dit que cela ne lui dit rien.

Considérant que M. GOMIS, arbitre assistant, affirme qu'il ne connaît pas la personne, présentée en photo, et que durant la rencontre il n'a pas le souvenir de l'avoir vu sur le terrain.

Considérant que les arbitres officiels présents à la commission, ne confirment pas les dires des personnes du club de de FONTAINEBLEAU, concernant la présence de M. BAPTISTA sur le banc de touche ni sur le terrain,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 128 des Règlements Généraux de F.F.F., pour l'appréciation des faits, les déclarations d'un arbitre, du délégué ou de toute personne assurant une fonction officielle au moment des faits doivent être retenues jusqu'à preuve du contraire.

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La commission confirme la décision rendue en première instance

Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF

Débit du club de FONTAINEBLEAU : 64 €

**MATCH 28239104
LOGNES 1 – SERVON 1
SENIORS D1 DU 19/01/2025**

Appel interjeté par le club de SERVON FC du 24 Février, d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements du 18 Février 2025 (publié dans le journal officiel N° 358 du 21 Février 2025), rappelée ci-après :

Demande d'évocation du club de SERVON en date du 1er février 2025 concernant l'éducateur de LOGNES, M. BAPTISTA Christopher, susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre, présent sur le banc de touche sans être inscrit sur la FMI

La Commission,
Jugeant en première instance,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de LOGNES a fourni ses observations dans les délais impartis
Considérant que M. BAPTISTA Christopher été sanctionné de 1 match ferme de suspension par la Commission de Discipline réunie le 18/12/2024 avec date d'effet du 23/12/2024, décision publiée sur FootClubs le 20/12/2024 et non contestée,
Considérant qu'entre le 23/12/2024 (date d'effet de la sanction) et le 19/01/2025 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe de LOGNES évoluant en SENIOR D1 a disputé la rencontre officielle :
Le 12/01/2025 LOGNES 1 – FONTAINEBLEAU 1
Considérant que l'éducateur susnommé ne figure pas sur la FMI du 12/01/2025, il a effectivement purgé sa suspension
Considérant que les arbitres officiels de la rencontre confirment que M. BAPTISTA Christopher était bien présent en tant qu'éducateur sur cette rencontre mais n'a pas été inscrit sur la FMI
Par ces motifs

Confirme le résultat acquis sur le terrain.

- Débit de FONTAINEBLEAU : 43,50€

La commission,

Pris connaissance de l'appel du club de SERVON FC pour le dire recevable en la forme,

Après lecture de l'appel,

Après avoir noté l'absence excusée :

Du Club de SERVON FC :

- M. BARLET Johan (Capitaine)

Après audition des personnes présentes :

- M. BOISSEAU Pierre, arbitre assistant 1 officiel
- M. CHANSON Vincent, arbitre assistant 2 officiel

Du Club de LOGNES :

- M. BAPTISTA Christopher (Educateur)
- M. PAUM-LOUIS Samah (Secrétaire)

Du Club de SERVON FC :

- M. DELANEUVILLE Yoann (Educateur)
- M. VOISET Killian (Président et Délégué)

Pris note du mail, postérieurement à la commission, de M. BEDOUEL Slimane, arbitre officiel de la rencontre, excusant son absence à la visio pour raison professionnel (suite à un retard inattendu à son lieu de travail) et confirmant dans son mail la présence de M. BAPTISTA Christopher, éducateur du club de LOGNES, qui était bien présent sur le banc de touche lors du match.

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que M. VOISET Killian, Président du club de SERVON FC et Délégué au match, trouve la décision de première instance un peu légère et en plus pénalise le club en lui imputant le montant de l'évocation. Voilà pourquoi le club de SERVON FC a fait appel au motif de la présence illégal de l'entraîneur.

Considérant que M. BAPTISTA Christopher, éducateur de LOGNES sans être inscrit sur la FMI, informe les participants qu'il est en binôme avec M. GIL Florian, également éducateur de Lognes sur cette équipe senior. Vous pouvez vérifier les matchs précédents, nous sommes sur les feuilles de matchs. En aucun cas nous avons cherché à frauder, c'est juste une erreur administrative, de plus ayant purgé ma suspension lors du match contre FONTAINEBLEAU, il n'avait aucune raison de vouloir frauder. De plus c'est la première année où il est éducateur et il apprend tous les jours. Il tient également à dire qu'étant également joueur, il arrive très souvent au dernier moment et il y a toujours quelqu'un qui s'occupe de la préparation et de la feuille de match.

Considérant que M. BOISSEAU Pierre, arbitre assistant, rappelle qu'il n'était pas coté banc mais de l'autre coté et qu'il ne peut pas confirmer les présences sur le banc. Il ajoute qu'en 11 ans il en a déjà vu des fraudes mais que là c'est plus une erreur.

Considérant que M. CHANSON Vincent, arbitre assistant spécifique, fait part qu'il a déjà fait un rapport et qu'il maintient que M. GIL Florian n'était pas sur banc, M. DIARRA Djogolo était bien présent ainsi que M. BAPTISTA Christopher présent sur le banc de touche avant et pendant la rencontre.

Considérant qu'entre les différents courriers reçus et le débat contradictoire de cette commission, rien ne peut justifier une volonté de frauder et de vouloir en tirer parti. La commission rappelle à l'ordre le club de LOGNES sur les procédures d'avant match ou les informations inscrites sur la feuille de match doivent être conformes aux personnes présentes avant le match.

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La commission confirme la décision rendue en première instance

Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF

Débit du club de SERVON FC : 64 €



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du mardi 26 mars 2025

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

NOUVEAUTE

Demande de retour sur le déroulement des matchs listés sur le Procès-verbal et les mesures mises en place

Dans le cadre du suivi des rencontres et de la prévention des incidents, il est demandé à chaque club concerné par ce Procès-Verbal d'effectuer un retour écrit sur les mesures mises en place à leur niveau pour assurer le bon déroulement des matches.

Des observations sont attendues sur :

- l'organisation générale de la rencontre (accueil des équipes, encadrement, déroulement du match),
- les éventuelles mesures de prévention mises en place pour favoriser un climat serein,
- toute situation particulière nécessitant un signalement,

Ce retour permettra d'améliorer la gestion des rencontres et de veiller au respect des valeurs du football.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Après échange informatique avec les membres de la Commission, celle-ci décide :

Match n° 28247700 DAMMARIE CITY 2 – AMICALE MONTEREAU AS 2 – SENIORS D3E du 30/03/2025 à 15h00

La Commission,

Considérant les décisions prises conjointement par la LIPFF et le District concernant le déroulement des rencontres,

Considérant que la Commission de Désignation de la CDA a déjà désigné un (1) Arbitre central officiel,

Considérant qu'il y a lieu, malgré tout, de sécuriser au maximum la rencontre,

Considérant les préconisations de sécurité demandée,

Décide la désignation d'un (1) Délégué officiel à la charge du District.

Demande au club de DAMMARIE CITY de prévenir sa mairie pour demander la présence de la Police Municipale et sécuriser la rencontre,

Match n° 30171790 AMICALE MONTEREAU AS 1 – SAVIGNY LE TEMPLE FC 1 – U15 Niveau 1 du 29/03/2025 à 15h30

La Commission,

Considérant que les services administratifs du District ont signalé des incidents lors d'une rencontre entre les deux villes en catégorie U14 en 2023/2024,

Considérant que la Commission de désignation de la CDA a déjà désigné un (1) Arbitre officiel et qu'il a été également désigné un (1) Délégué officiel,

Considérant qu'il y a lieu, malgré tout, de sécuriser au maximum la rencontre,

**Décide la désignation de deux (2) Arbitres assistants officiels à la charge des deux clubs,
Demande au club de AMICALE MONTEREAU de demander à sa mairie de déclencher une
présence de la Police Municipale,**

Match n° 28914450 LOING FCI 21 – AVONNAISE US FOOT 21 – U16 D2C du 30/03/2025 à 13h00

La Commission,

Après transmission d'une déclaration de match sensible de la part du club d'AVONNAISE US,

Considérant que le club d'AVONNAISE US indique des tensions entre joueurs des deux clubs,

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser au maximum la rencontre,

**Décide la désignation d'un (1) Arbitre officiel et d'un (1) Délégué officiel à la charge du club
d'AVONNAISE US FOOT,
Demande au club de LOING FCI de demander à sa mairie de déclencher une présence de la
Police Municipale,**

**Match n° 28246567 PONTAULT COMBAULT UMS 1 – EMERAINVILLE FC 1 – SENIORS D2B du
30/03/2025 à 15h00**

La Commission,

Considérant la réception de la fiche de déclaration de match sensible de la part du club de
PONTAULT COMBAULT UMS,

Considérant que la déclaration fait état de tensions entre les deux équipes,

Considérant que la Commission de désignation de la CDA a déjà désigné un (1) Arbitre officiel,

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser au maximum la rencontre,

**Décide la désignation d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de PONTAULT COMBAULT,
Demande au club de PONTAULT COMBAULT de demander à sa mairie de déclencher une
présence de la Police Municipale,**

**Match n° 29272821 BRAYTOIS CS 21 – BOMBONNAISE AS 21 – U16 D3E du 30/03/2025 à
13h00**

La Commission,

Considérant la réception de la fiche de déclaration de match sensible de la part du club de
BOMBONNAISE,

Considérant que le dossier est actuellement l'objet d'une instruction et que la décision n'a pas été
rendu,

Considérant qu'il convient d'attendre la décision à statuer,

Décide le report de la rencontre jusqu'à décision à intervenir,

Match n° 29221075 FERTE SS/ JOUARRE 1 – CHAMPS FFC 2 – SENIORS D4A du 30/03/2025 à 15h00

La Commission,

Considérant la réception de la fiche de déclaration de match sensible de la part du club de CHAMPS FFC,

Considérant que le club de CHAMPS FFC indique que rencontre aller a été tendu,

Considérant que la Commission de désignation de la CDA a déjà désigné un (1) Arbitre officiel,

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser au maximum la rencontre,

**Décide la désignation d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de CHAMPS FFC,
Demande au club de FERTE SS/ JOUARRE de prévenir sa mairie pour demander la présence de la Police Municipale et sécuriser la rencontre,**

Match n° 28915300 PONTIERRY US 21 – SERVON FC 21 – U18 D2C du 30/03/2025 à 13h00

La Commission,

Considérant la déclaration de match sensible de la part du club de SERVON,

Considérant que la déclaration indique que le match aller a été tendu et que des menaces auraient été proférées,

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser au maximum la rencontre,

**Décide la désignation d'un (1) Arbitre officiel et d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de SERVON FC,
Demande au club de PONTIERRY US de prévenir sa mairie pour demander la présence de la Police Municipale et sécuriser la rencontre,**

Match n° 28246566 SAVIGNY LE TEMPLE FC 1 – CS MEAUX ACADEMY 3 – SENIORS D2B du 30/03/2025 à 16h00

La Commission,

Considérant la déclaration de match sensible de la part du club de CS MEAUX ACADEMY,

Considérant la proximité du lieu de la rencontre avec la ville de DAMMARIE LES LYS,

Considérant les décisions prises conjointement par la LIPFF et le District concernant le déroulement des rencontres,

Considérant que la Commission de Désignation de la CDA a déjà désigné un (1) Arbitre central officiel,

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser au maximum la rencontre,

**Décide la désignation de deux (2) Arbitres assistants officiels à la charge du club de MEAUX ACADEMY CS et d'un (1) Délégué officiel à la charge du District,
Demande au club de SAVIGNY LE TEMPLE de prévenir sa mairie pour demander la présence de la Police Municipale et sécuriser la rencontre,**

Décide de déclarer la rencontre à la cellule de veille.

MEAUX / DAMMARIE

Suite à la décision de la Ligue et du District d'autoriser la reprise des compétitions officielles pour les clubs des villes de DAMMARIE-LES-LYS et de MEAUX à compter des 15 et 16/03/2025.

Informations concernant cette reprise :

Pour les matchs à domicile : organisation en configuration huis-clos avec participation active de la ville et ce jusqu'à nouvel ordre

Décide que les clubs recevants et visiteurs doivent faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants pour cette rencontre au secrétariat administratif du District et au club recevant la veille des rencontres à 12 heures, 14 joueurs et 4 dirigeants de chaque équipe, (joueurs inscrits sur la feuille de match, et personnes admises sur le banc de touche). RSG District Article 40.6 et 13.5.

Pour les matchs à l'extérieur : informations à la cellule de veille des rencontres et déclaration match sensible si besoin.



Commission Départementale Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du vendredi 28 mars 2025

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

NOUVEAUTE

Demande de retour sur le déroulement des matchs listés sur le Procès-verbal et les mesures mises en place

Dans le cadre du suivi des rencontres et de la prévention des incidents, il est demandé à chaque club concerné par ce Procès-Verbal d'effectuer un retour écrit sur les mesures mises en place à leur niveau pour assurer le bon déroulement des matches.

Des observations sont attendues sur :

- l'organisation générale de la rencontre (accueil des équipes, encadrement, déroulement du match),
- les éventuelles mesures de prévention mises en place pour favoriser un climat serein,
- toute situation particulière nécessitant un signalement,

Ce retour permettra d'améliorer la gestion des rencontres et de veiller au respect des valeurs du football.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « **RENCONTRES À RISQUES** » et « **SIGNALEMENT D'INCIDENTS** », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « **DOCUMENTS** ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Courriel du CS MEAUX ACADEMY :

La Commission prend connaissance du courriel du Président de MEAUX ACADEMY C.S. relatif aux dispositions à mettre en place, par le club de MEAUX ACADEMY C.S., lors des rencontres à domicile de ses équipes depuis la reprise des compétitions (huis-clos total).

Elle prend note des propositions formulées par le club de MEAUX ACADEMY C.S. en terme d'organisation des matches à domicile.

Après étude de ces propositions en concertation avec la C.R.P.M.E. de la Ligue Paris IDF, il est décidé d'émettre un avis favorable à l'organisation des matchs proposée par le club de MEAUX ACADEMY C.S. ; étant précisé que cette organisation doit garantir la sécurité des acteurs du match quel que soit le terrain du stade Corazza.

La transmission des listes des joueurs / dirigeants est maintenue dans le cadre de ce dispositif organisationnel pour le club recevant ainsi que pour les clubs visiteurs.

COMMUNIQUE :

MEAUX / DAMMARIE

Suite à la décision de la Ligue et du District d'autoriser la reprise des compétitions officielles pour les clubs des villes de DAMMARIE-LES-LYS et de MEAUX à compter des 15 et 16/03/2025.

Informations concernant cette reprise :

Pour les matchs à domicile : organisation en configuration huis-clos avec participation active de la ville et ce jusqu'à nouvel ordre

Décide que les clubs recevants et visiteurs doivent faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants pour cette rencontre au secrétariat administratif du District et au club recevant la veille des rencontres à 12 heures, 14 joueurs et 4 dirigeants de chaque équipe, (joueurs inscrits sur la feuille de match, et personnes admises sur le banc de touche). RSG District Article 40.6 et 13.5.

Pour les matchs à l'extérieur : informations à la cellule de veille des rencontres et déclaration match sensible si besoin.



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 25 mars 2025

Commission Restreinte

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

EN COURS D'EXAMEN

Coupe

MATCH 53240584

ST PATHUS 1 – SENART M. 2

COUPE 77 U15F DU 16/03/2025

Réclamation du club de ST PATHUS par courriel en date du 17 mars 2025 concernant une joueuse , prénommée Diane non inscrite sur la FMI, les joueuses de SENART M jouant sans numéro sur leur maillot. Cette joueuse serait susceptible d'avoir participé au dernier match officiel en équipe supérieure. Le club de SENART M a fourni ses observations dans les délais impartis

Championnat

LE MEE 11 – USBPO 11 – BUSSY 12 – MONTEREAU 11

CHALLENGE U10 POULE E DU 16/03/2025

Réserves du club de LE MEE concernant la participation, pour l'équipe de BUSSY du joueur DURVEL Matthys, licence 9603229141, non inscrit sur la feuille de match

Le club de BUSSY a fourni ses observations dans les délais impartis

COUPE

MATCH 53121764

DAMMARIE CITY 31 – LESIGNY 32

COUPE COMITE VETERANS DU 23/03/2025

Réserves de DAMMARIE CITY concernant les joueurs de LESIGNY susceptibles d'avoir participé au dernier match officiel en équipe supérieure

MATCH 53261397

FONTENAY TRES. 32 – MORMANT 32

COUPE COMITE VETERANS DU 23/03/2025

Réserves de MORMANT concernant les joueurs de FONTENAY TRES susceptibles d'avoir participé au dernier match officiel en équipe supérieure

MATCH 53261420

MITRY OURCQ PTG 35 – VAUX ROCHETTE 35

COUPE COMITE +45 ANS DU 23/03/2025

En attente de la feuille de match

MATCH 53121865

MEAUX CS 22 – ENT. USBPO/ESPB 21

COUPE 77 U16 DU 23/03/2025

Réclamation d'après match par courriel en date du 24/03/2025 du club ENT. USBPO/ESP concernant le joueur VLASIC Théo susceptible d'avoir été éliminé en Coupe avec une équipe supérieure

La Commission en informe le club de MEAUX et demande ses observations pour le 31/03/2025

CHAMPIONNAT

MATCH 29253537

VILLENROY 32 – ST MARD 31

VETERANS D4A DU 23/03/2025

Observations d'après match du club de ST MARD concernant les joueurs de VILLENROY susceptibles d'avoir participer au dernier match en équipe supérieure ou que plus de 3 joueurs aient participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure

MATCH 28914246

CLAYE S. 23 – PONTAULT PORT 21

U16 D2B DU 23/03/2025

Réclamations du club de PONTAULT PORT par courriel en date du 24/03/2025 sur la qualification des joueurs de CLAYE SOUILLY

La Commission en informe le club de CLAYE SOUILLY et demande ses observations pour le 31/03/2025

TOURNOIS

Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires

CHANGIS

Tournoi U10 et U11 du 24 mai 2025

Tournoi U12/U13 du 25 mai 2025

Tournoi U6/U7 et U8/U9 du 14 juin 2025

Revoir les temps de jeu (sur la journée temps <= au temps d'un match)

GRETZ TOURNAN

Tournoi U8 et U10 du 27 avril 2025

Tournoi U6/U7, U9 et U11 du 1^{er} mai 2025

Merci de préciser, nb de matchs et temps de jeu par match

VILLEPARISIS

Tournoi des 24 et 25 mai 2025

La Commission ne peut valider, le club ayant de nombreux matchs programmés sur ces 2 dates à domicile. S'agissant du dernier week-end de championnat, les matchs doivent se jouer pour toutes les équipes le même jour, à la même heure.



Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage

PROCÈS VERBAL du lundi 6 mars 2025

Présidente : Christiane CAU

Secrétaire de séance : Alain PARENT

Présents : Bernard MARMION, Fabien EL MKELLEB, Y, Pierre HUBERT,

Absents excusés : Dominique CHATELLIER - Gilles TANNIER.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les règlements du District Titre IV, article 31.1.

RENOUVELLEMENT DES LICENCES

Arbitres n'ayant pas renouvelé leurs licences arbitres au 28 février 2025, sont donc considérés comme démissionnaires et ne couvrent plus leur club.

ARRIOUACH Rachid	MOISSY
BELHADEF Abdelmajid	DAMMARIE LES LYS
BELKHIRIA Fares	MELUN
BOUHOUCHE Rida	ST THIBAULT
BRAZAO Thierry	PRESLE EN BRIE
CAMARA Mohamed	ROISSY
DIALLO Lamine	TORCY
DRICI Mounir	MELUN
FALL Oumar	MEAUX
FOSSO Lewis	MELUN
GOMES Esteban	MORMANT
HENRY Charles	VERNEUIL L'ETANG
KOFFI N'Guessan	CHATELET
LHOTE Thierry	BREUILLOISE
LOUNES Adam	DAMMARIE CITY
MENDY Katafending Olivier	MOISSY
NOURO Mohamed	NANGIS
ORNEM Carla	MORMANT
PIQUIONNE Sébastien	DAMMARTIN
ROLDAN Mathieu	CESSON
TORRES Fernandes C	BOISSISE
TROLY Renan	ST THIBAULT

Arbitres ayant arrêté en cours de saison

CAMARA Hamoujeta	BRIARD
DUFAU Julien	AVON
HASSOUN Adam	CHEVRY COSSIGNY
MATHIAUX Esteban	MAGNY LE HONGRE

CANDIDATS ARBITRES AYANT SUIVI LES SESSIONS DE FORMATION FOOT A 11

MODULE 4 – MAI 2024

Candidats ayant validé leur formation (théorique et pratique).

AISSAOUI	Amel	MOISSY
BABA	Abdelkebir	COULOMMIERS
BERRIC	Nolhan	VAIRES
BOUKHRISS	Inaya	MEAUX
CHALLET	Cantyn	BRIARD
DAS ROUSSE	Aymeric	QUINCY
DJIDJ	Naim	TORCY
GROSDEMANCHE	Liam	COULOMMIERS
GUESSOUS	Salah Eddine	INDEPENDANT
GUILLEMIN	Emma	TORCY
HAUSVIRT	Jean Luc	SERVON
KANDA MBUYAMBA	Didier	BRIE FC
MATSIMA	Elonn	VAL DE FRANCE
MIRANDELA	Pedro	VAL DE FRANCE
MOUAKI	Idriss	INDEPENDANT
PATIN	Gregory	ST PATHUS
TANGHE	Cedric	LE PIN
GAMRAOUI	Lotfi	CHAMPS FET 11

MODULE 1– OCTOBRE 2024

Candidats ayant validé leur formation (théorique et pratique)

BENMAHAMMED	Amar	MITRY
BERKANI	Nour	CHELLES
CHAMBRIER	Alexis	CRECY
DOMINGUES DO CARL	Joaquim	SNIE
GOURDIN	Teo	BRIE EST
JACOB MOREIRA	Romain	CHANGIS
JAVEGNY	Antonio	NUSO
JOCOLAS	Jonathan	VILLENNOY
KANDA KABEYA	Francois	COULOMMIERS
KIDARI	Benamar	MITRY
LAMZEL	Nourdine	VILLEPARISIS
MAMBWINI KIVUILA	Kevin	LOGNES
PAM	Jovanny	TORCY
VERSTRAET	Johnny	VAL D'EUROPE

MODULE 2 – NOVEMBRE 2024

Candidats ayant validé leur formation (théorique et pratique)

BELGAID	Yacine	COURTRY FC
BEN ZAIED	Nasreddine	FERRIERES
AUVET	Morgan	VAIRES
DE AZEVEDO	Yannis	COURTRY FC
IZEMRANE	Yacine	PRESLES
KARAMOKO	Abou	PARIS UNIVERS
MAKARAWIER	Norick	VILLENNOY
MBUYI	Mukana	CRECY
LIEGEOIS	Antony	NANTEUIL

MODULE 3 – JANVIER 2025

Candidats ayant validé leur formation (théorique et pratique)

BRUCTER	Stephen	PRESLE EN BRIE
DERMESRIOBIAN	Rudy	GRETZ/TOURNAN
LE THUAUT	Gaetan	THORIGNY
MASSIOT	Romain	CENTRE PERF
MENDY	Nelson	COMBS LA VILLE
MUSTAPHA	Soulaymane	CHAMPS
TCHAMY	David	LAGNY MES
ADJILI	Ryad	CHELLES
FOULER	Dean	MOUSSY LE NEUF
PERRE	Noel	MELUN

MODULE 3

Candidats reçus en théorie et en attente de validation contrôle pratique terrain.

Ces candidats valideront leur rattachement à leur club si leur contrôle pratique terrain est positif et sous réserves d'avoir dirigé SIX rencontres supplémentaires d'ici la fin de saison 2024-2025.

DAGORNE	Quentin	THORIGNY
DOUCOURE	Samba	FERTE/JOUARRE
HADDAD	Salah	CHELLES
ISKOUNEN	Amine	TORCY
LESALLES	Alan	CHELLES
MARTINS BARROS	Juceleno	THORIGNY

SITUATION PREVISIONNELLE DES CLUBS AU 28 FEVRIER 2025

La situation définitive des clubs sera arrêtée au 15 Juin 2025 en fonction de l'article 34 du Statut de l'Arbitrage. Les éventuelles sanctions sportives et financières, au regard des articles 46 et 47 du Statut de l'Arbitrage, seront appliquées pour toute la saison 2025-2026 sur la base de cette situation au 15 Juin 2025.

Après étude des pièces versées au dossier, la Commission confirme que les clubs sur la liste ci-dessous sont en infraction avec le Statut de l'Arbitrage pour la saison 2024-2025 (nombre d'arbitre insuffisant).

OBLIGATIONS DES CLUBS

Division DEPARTEMENTAL 1 : 4 arbitres avec au moins 2 arbitres de football à 11 dont 1 majeur.

Divisions DEPARTEMENTAL 2 et 3 : 2 arbitres, dont au moins un arbitre de football à 11.

Autres Divisions de District, 1 arbitre de football à 11.

- . Championnat de football d'Entreprise,
- . Championnat du Critérium du Samedi après-midi R1 et R2,
- . Clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, ou de seniors CDM ou de Vétérans,
- . Clubs participant aux Championnats féminins, 1 arbitre de football à 11.

Un arbitre de football à 11 est :

- * soit un arbitre officiel,
- * soit " un jeune arbitre " à raison d'1 pour une obligation.

Amendes financières (article 46 du Statut de l'Arbitrage).

Clubs de D1 : 120 euros par arbitre manquant.

Clubs autres divisions : 30 euros par arbitre manquant.

Ces amendes sont doublées par la deuxième année d'infraction, triplées pour la troisième année d'infraction et quadruplées pour la quatrième année d'infraction et suivantes.

1^{ère} ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D1 (4 arbitres)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 2 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025.

NEANT

CLUBS EN D2 (2 arbitres)

Amende de TRENTE EUROS (30,00 euros) par arbitre manquant + 2 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025.

DAMMARIE CITY - manque 1 arbitre
OLYMPIQUE DU LOING - manque 1 arbitre

CLUB EN D3 (2 arbitres)

Amende de TRENTE EUROS (30,00 euros) par arbitre manquant + 2 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025

GUIGNES - manque 2 arbitres
JOUY-YVRON - manque 1 arbitre
NANGIS - manque 2 arbitres

CLUBS EN D4 (1 arbitre)

Amende de TRENTE EUROS par arbitre manquant.

MARLES - manque 1 arbitre

CDM D1 (1 arbitre)

Amende de TRENTE EUROS (30,00 euros) par arbitre manquant + 2 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025.

NEANT

AUTRES DIVISIONS

Amende de TRENTE EUROS (30,00 euros) par arbitre manquant.

CHATELET EN BRIE - manque 1 arbitre.

DAMMARTIN – manque 1 arbitre

FC MUSCLE - manque 1 arbitre

2^{ème} ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D1 (4 arbitres)

Amende de DEUX CENT QUARANTE EUROS (240,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025.

NEANT

CLUB EN D2 (2 arbitres)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025

MORMANT - manque 2 arbitres

CLUBS EN D3 (2 arbitres)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025

LAGNY - manque 2 arbitres

CLUB EN D4 (1 arbitre)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant.

FERTE/J - manque 1 arbitre

ST GERMAIN LAVAL – manque 1 arbitre

CDM D1 (1 arbitre)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025.

NEANT

AUTRES DIVISIONS (1 arbitre)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros)

3^{ème} ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D1 (4 arbitres)

Amende de TROIS CENT SOIXANTE EUROS (360,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025 **et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

ST THIBAUT manque 2 arbitres

CLUB EN D2 (2 arbitres)

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025 **et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

COURTRY ACADEMIE - manque 2 arbitres

CLUBS EN D3 (2 arbitres)

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025 **et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

BAGNEAUX NEMOURS – manque 2 arbitres

BRIE NORD - manque 2 arbitres

GATINAIS VL - manque 2 arbitres

NANDY - manque 2 arbitres

VILLIERS ST G - manque 2 arbitres

CLUB EN D4 (1 arbitre)

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant.

PLAINE DE FRANCE - manque 1 arbitre

CDM D1 (1 arbitre)

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025 **et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

NEANT

AUTRES DIVISIONS (1 arbitre)

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant.

BRIE DES MORINS – manque 1 arbitre

4^{ème} ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D1 (4 arbitres)

Amende de QUATRE CENT QUATRE VINGT EUROS (480,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025 **et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

NEANT

CLUB EN D2 (2 arbitres)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025 **et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

NEANT

CLUBS EN D3 (2 arbitres)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025 **et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

ALLIANCE 77 – manque 2 arbitres

CHAMPENOIS MAMMESIEN - manque 2 arbitres

CHANGIS - manque 1 arbitre

DAMMARIE LES LYS - manque 2 arbitres

ESBLY - manque 2 arbitres

FERRIERES - manque 1 arbitre

LIEUSAIN - manque 1 arbitre
MOUSSY LE NEUF - manque 2 arbitres
PLESSIS – manque 2 arbitres
PRESLES - manque 1 arbitre
REBAIS – manque 2 arbitres
VERNEUIL - manque 2 arbitres

CLUB EN D4 (1 arbitre)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant.

AMICALE BOCCAGE - manque 1 arbitre.
JOUARRE - manque 1 arbitre.

CLUB EN CDM D1 (1 arbitre)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025 **et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.**

NEANT

AUTRES DIVISIONS (1 arbitre)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant.

ANNET - manque 1 arbitre
ARC EN CIEL - manque 1 arbitre.
BRAYTOIS - manque 1 arbitre
BUCEENNE – manque 1 arbitre
CONGISSOIS - manque 1 arbitre
COUBERT - manque 1 arbitre.
CRISENOY - manque 1 arbitre
CROISSY BEAUBOURG - manque 1 arbitre
LA CHAPELLE RABLAIS - manque 1 arbitre
LA FORET - manque 1 arbitre
MAISONCELLES manque 1 arbitre
MJC PROVINS - manque 1 arbitre
MOURoux manque 1 arbitre
OZOUEUR - manque 1 arbitre
REAU - manque 1 arbitre
VAL YERRES - manque 1 arbitre

RAPPELS

1.- NOMBRE DE MATCHES

Afin de représenter leur club au Statut de l'Arbitrage, pour la saison 2022-2023, les arbitres officiels Seniors et Jeunes devront officier sur quinze (15) matches, suivant les décisions des Comités Directeurs de Ligue et District.

Sachant qu'un prorata de matches est effectué pour tous les candidats arbitres nommés arbitres officiels pour la troisième session de formation de février, soit six (6) matches officiels à diriger.

La Commission alerte les clubs concernant leurs arbitres qui, en raison du nombre d'indisponibilités déclarées ne pourront atteindre leur quota de matchs et donc couvrir leur club.

2.- ANNEE SABBATIQUE

Il est rappelé que conformément au Statut de l'Arbitrage, un arbitre en année sabbatique, ne peut représenter son club audit statut.

La Présidente

Christiane CAU

Le Secrétaire de Séance

Alain PARENT



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 25 mars 2025

Commission restreinte

***La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.** Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29882261	23/03/25	CRIT. FEMININ U15 Poule C	BRIARD SC 1	CLAYE SOUILLY 1
29882800	22/03/25	CRIT. FEMININ U18 Poule A	VAL D'EUROPE 2	COULOMMIERS 1
29882858	22/03/25	CRIT. FEMININ U18 Poule B	PRESLES EN BRIE 1	OZOIR/GRETZ TOURNAN 1
29617755	22/03/25	SENIORS D1 FEMININES	VILLEPARISIS USM 1	LIEUSAIN 1
29616925	22/03/25	SENIORS D2 FUTSAL Poule B	BS ACADEMY 2	FERTE SS/JOUARRE 2

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES FOOT ANIMATION

La FMI est mise en place en **Critérium Espoir et Excellence (U9 à U13)**. En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.ffp.fr

CRITERIUM U13 à 11

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I

Rappels :

- 1) Pour les plateaux des catégories U6/U7 et U8/U9, il est rappelé au club organisateur de ne pas oublier de transmettre la feuille d'organisation précisant le nom des équipes avec le nombre de joueurs pour chacune d'entre elles
- 2) Pour les catégories où le défi technique s'applique, le résultat doit être consigné dans le champ « observations d'après-match » sur la FMI

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29767404	22/02/25	CRIT.U13 à 11 Poule A	TRILPORT USF 31	VAIRES US 31

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
15/03/25	U6/U7	BUSSY
15/03/25	U6/U7	VAIRES
15/03/25	U6/U7	VAL DE FRANCE
15/03/25	U6/U7	VAL D'EUROPE
15/03/25	U6/U7	COULOMMIERS
15/03/25	U6/U7	MOISSY
15/03/25	U6/U7	MORET VENEUX
08/03/25	U8/U9	A CESSON

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29878486	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U9	Poule B	EMERAINVILLE FC 31	FERRIERES BRIE USD 31
29878936	08/03/25	CRIT. U9 EXC	Poule N	MORMANT FC 32	VAUX LA ROCHETTE 32
29911507	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule A	VAL DEUROPE FC 33	MEAUX ACADEMY 33
29911537	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule B	VAL D'EUROPE FC 34	MEAUX ACADEMY 34
29911576	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule C	VAL D'EUROPE FC 35	MEAUX ACADEMY 35
29911578	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule C	ASM FERTOISE FOOT 34	VILLEPARISIS USM 35
29912041	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule J	FRAT. ESBLY 31	MOUROUX CS 31
29912042	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule J	EMERAINVILLE FC 32	BRIE EST FC 32
29912353	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule N	SENART MOISSY 33	PONTAULT COM. UMS 33
29912451	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule P	CESSON VSD 34	GRETZ TOURNAN 35
29912453	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule P	SAVIGNY LE TEMPLE 34	DAMMARIE LES LYS 33
29912483	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule Q	CHATELET EN BRIE 32	PONTHIERRY US 32
29912538	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule R	CHAMPENOIS MV 31	LOING FCI 31
29969054	08/03/25	CRIT. U10 EXC	Poule F	PONTAULT COM. UMS 35	NANDY FC 31
29907682	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule A	VAL DEUROPE 2	MEAUX ACADEMY 2
29907724	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule B	VAL D'EUROPE 3	MEAUX ACADEMY 3
29907760	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule C	VAL D'EUROPE 4	MEAUX ACADEMY 4

29908279	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule I	THORIGNY FC 1	COLLEGIEN AS 1
29908696	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule L	FRAT. ESBLY 1	MOUROUX CS 1
29908697	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule L	EMERAINVILLE FC 1	BRIE EST 1
29928793	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule N	F.C.C.N. 1	AFPO 1
29908794	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule N	PLAINE DE FRANCE 2	CFCSO 1
29908939	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule Q	SERVON FC 2	COMBS LA VILLE 2
29909387	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule X	PONTHIERRY 1	HERICY VUL. SAM. 1
29909473	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule Y	PONTHIERRY 2	DAMMARIE LES LYS 2
29909724	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule Z	PONTHIERRY 3	DAMMARIE LES LYS 3
29969185	08/03/25	CRIT. U11 EXC	Poule C	CHAMPS S/MARNE 1	US TORCY 1
29916501	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule I	BOISSISE PRINGY 31	CESSON VSD 31
29916816	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule O	CHATELET EN BRIE 31	PONTHIERRY US 31
29916858	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule P	CHATELET EN BRIE 32	PONTHIERRY US 32
29916889	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule Q	BOIS LE ROI FC 31	PAYS DE FONTAINEBLEAU 33
29969439	08/03/25	CRIT. U12 EXC	Poule B	VAL D'EUROPE 32	LAGNY MESSAGERS 31
29905489	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule B	COLLEGIEN AS 2	BUSSY ST GEORGES 1
29905946	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule O	VAL DE L'YERRES 1	LE MEE SPORTS 2
29905991	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule N	VAL DE L'YERRES 2	LE MEE SPORTS 4
29906081	08/03/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule S	SERVON FC 3	LE MEE SPORTS 3

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
08/03/25	U6/U7	A ANNET
08/03/25	U6/U7	A LE PIN
08/03/25	U6/U7	A COLLEGIEN
08/03/25	U6/U7	A AFPO
08/03/25	U6/U7	A NANDY
08/03/25	U8/U9	A ST MARD
08/03/25	U8/U9	A AS CHAMPS
08/03/25	U8/U9	A VAIRES
08/03/25	U8/U9	A NOISIEL FA
08/03/25	U8/U9	A BUSSY
08/03/25	U8/U9	A GUIGNES
08/03/25	U8/U9	A CESSON

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être utilisée pour toutes les compétitions, y compris pour la Pratique Foot Animation.

Cette opération est à effectuer par le Correspondant FootClubs de votre Club.

Amende pour utilisateur FMI non renseigné pour chaque équipe engagée par le club

Week end des 22 et 23 MARS 2025			
22/03/25	COUPE CRIT. FEMININ U18	Champs S/Marne 2 – Brie Fc 1	Amende 20 € - Champs S/Marne
22/03/25	Critérium Espoir U9	Annet S/Marne 31 – Emerainville 31	Amende 20 € - Emerainville fc
22/03/25	Critérium Espoirs U10	Pommeuse Faremoutiers 32 – Emerainville 32	Amende 20 € - Emerainville Fc
22/03/25	Critérium Espoirs U11	Thorigny fc 3 – FC Cosmo 77 1	Amende 20 € - Thorigny Fc
22/03/25	Critérium Espoirs U11	Savigny le Temple FC 3 – Champenois MV 2	Amende 20 € - Champenois MV
22/03/25	Critérium Espoirs U11	Pommeuse Faremoutiers 1 – Emerainville FC 1	Amende 20 € - Emerainville FC
22/03/25	Critérium Espoirs U11	Verneuil L'Etang US 1 – Ozouer le Voulgis CS 1	Amende 20 € - Ozouer le Voulgis
22/03/25	Critérium Espoirs U12	Emerainville FC 31 – Villeparisis us 34	Amende 20 € - Emerainville fc

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non-fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

La Commission effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

FORFAITS

MATCH 29878569 ST PATHUS OISSERY 31 – COURTRY F 31 CRITERIUM U9 EXCELLENCE Poule B du 22/03/25

Lecture du courrier du club de ST PATHUS OISSERY avisant du forfait de son équipe

*2^{ème} Forfait avisé

MATCH 29878779 ST PATHUS OISSERY 32 – COURTRY F 32 CRITERIUM U9 EXCELLENCE Poule i du 22/03/25

Lecture du courrier du club de ST PATHUS OISSERY avisant du forfait de son équipe

*2^{ème} Forfait avisé

MATCH 29968958 BRIE FC 34 – DAMMARTIN CS 34 CRITERIUM U10 EXCELLENCE Poule C du 22/03/25

Lecture du courrier du club de CS DAMMARTIN avisant du forfait de son équipe

*1^{er} Forfait avisé

MATCH 29911533 ASM FERTOISE 32 – CHELLES AS 34 CRITERIUM ESPOIR U10 Poule B du 22/03/25

Lecture du courrier du club de LE FERTE SS/JOUARRE avisant du forfait de son équipe

*1^{er} Forfait avisé

MATCH 29912044 POMMEUSE FAREMOUTIER 32 – EMERAINVILLE FC 32 CRITERIUM ESPOIR U10 Poule J du 22/03/25

Lecture du courrier du club de EMERAINVILLE FC avisant du forfait de son équipe

*1^{er} Forfait avisé

MATCH 29912456 SAVIGNY LE TEMPLE 34 – GRETZ TOURNAN SC 34 CRITERIUM ESPOIR U10 Poule P du 22/03/25

Lecture du courriel du club de GRETZ TOURNAN

L'équipe de SAVIGNY LE TEMPLE ne s'est pas présentée

*2^{ème} Forfait non avisé

MATCH 29912485 BAGNEAUX NSP 31 – MONTEREAU ASA 34 CRITERIUM ESPOIR U10 Poule Q du 22/03/25

Lecture du courrier du club de MONTEREAU ASA avisant du forfait de son équipe

*1^{er} Forfait avisé

MATCH 29969148 SENART MOISSY 1 – DAMMARTIN CS 1 CRITERIUM U11 EXCELLENCE Poule B du 22/03/25

Lecture du courrier du club de DAMMARTIN CS avisant du forfait de son équipe

*1^{er} Forfait avisé

MATCH 29969138 PAYS DE FONTAINEBLEAU 1- DAMMARTIN CS 1 CRITERIUM U11 EXCELLENCE Poule B du 29/03/25

Lecture du courrier du club de DAMMARTIN CS avisant du forfait de son équipe

*2^{ème} Forfait avisé

MATCH 29908243 VAIRES US 4 – PLESSIS PLACY PORT. CRITERIUM ESPOIR U11 Poule H du 29/03/25

Lecture du courrier du club de PORTUGAIS PLSSIS PLACY avisant du forfait de son équipe
***2^{ème} Forfait avisé**

MATCH 29908699 POMMEUSE FAREMOUTIER 1 – EMERAINVILLE FC 1 CRITERIUM ESPOIR U11 Poule L du 22/03/25

Lecture du courrier du club de EMERAINVILLE FC avisant du forfait de son équipe
***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29908787 CFCSO 1 – NANTEUIL LES MEAUX 2 CRITERIUM ESPOIR U11 Poule N du 22/03/25

Lecture du courrier du club de CFCSO avisant du forfait de son équipe
***2^{ème} Forfait avisé**

MATCH 29908985 CHEVRY COSSIGNY FC 3 – CESSON VSD 3 CRITERIUM ESPOIR U11 Poule R du 22/03/25

Lecture du courrier du club de CHEVRY COSSIGNY 77 FC avisant du forfait de son équipe
***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29909005 NANGIS 1 – EFSSM 1 CRITERIUM ESPOIR U11 Poule S du 22/03/25

Lecture du courrier du club de EFSSM avisant du forfait de son équipe
***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29969619 ST THIBAULT FC 31 – COUNTRY F. CRITERIUM U12 EXCELLENCE Poule G du 22/03/25

Lecture du courrier du club de FC COSMO avisant du forfait de son équipe
***2^{ème} Forfait avisé**

MATCH 29916205 TRILPORT USF 32 – MOUSSY NEUF US 31 CRITERIUM ESPOIR U12 Poule C du 22/03/25

Lecture du courriel du club de MOUSSY LE NEUF avisant du forfait de son équipe
***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29916207 NANTEUIL LES MEAUX 31 – ST MARD AS 32 CRITERIUM ESPOIR U12 Poule C du 22/03/25

Lecture du courrier du club de ST MARD AS avisant du forfait de son équipe
***3^{ème} Forfait avisé entraînant le forfait général de l'équipe de ST MARD AS**

MATCH 29916653 OZOUER LE VOULGIS CS 31 – SENART MOISSY 33 CRITERIUM ESPOIR U12 Poule K du 22/03/25

Lecture du courrier du club de OZOUER LE VOULGIS avisant du forfait de son équipe
***2^{ème} Forfait avisé**

MATCH 29778481 VILLEPARISIS 1 – NOISIEL FA 1 CRITERIUM U13 EXCELLENCE Poule B du 08/03/25

Lecture de la feuille de match
L'équipe de NOISIEL FA ne s'est pas présentée
***2^{ème} Forfait non avisé**

MATCH 29778495 ST MARD AS 1 – NOISIEL FA 1 CRITERIUM U13 EXCELLENCE Poule B du 22/03/25

Lecture du courriel du club de ST MARD et de la FMI
L'équipe de NOISIEL FA ne s'est pas présentée
***3^{ème} Forfait non avisé entraînant le forfait général de l'équipe de NOISIEL FA**

MATCH 29905494 LAGNY MESSAGERS 2 – BUSSY ST GEROGES 1 CRITERIUM ESPOIR U13 Poule B du 22/03/25

Lecture du courriel du club de LAGNY MESSAGERS

L'équipe de BUSSY ST GEORGES ne s'est pas présentée

***2^{ème} Forfait non avisé**

MATCH 29905523 CS COUNTRY ACADEMIE 1 – NOISIEL FA 2 CRITERIUM ESPOIR U13 Poule C du 22/03/25

Lecture du courrier du club de NOISIEL FA avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29905664 FC COSMO 77 1 – AFPO 1 CRITERIUM ESPOIR U13 Poule G du 22/03/25

Lecture du courrier du club de FC COSMO avisant du forfait de son équipe

***2^{ème} Forfait avisé**

MATCH 29905950 BRAYTOIS CS 1 – VAL DE L'YERRES 1 CRITERIUM ESPOIR U13 Poule O du 22/03/25

Lecture du courrier du club de VAL DE L'YERRES avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29905995 BRAYTOIS CS 2 – VAL DE L'YERRES 2 CRITERIUM ESPOIR U13 Poule O du 22/03/25

Lecture du courrier du club de VAL DE L'YERRES avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29906085 SENART MOISSY 3 – SERVON FC 3 CRITERIUM ESPOIR U13 Poule S du 22/03/25

Lecture du courrier du club de SERVON FC avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29906075 C.P.S.P 2 – SERVON FC 3 CRITERIUM ESPOIR U13 Poule S du 29/03/25

Lecture du courrier du club de SERVON FC avisant du forfait de son équipe

***2^{ème} Forfait avisé**

MATCH 29905912 GATINAIS VAL DE LOING 1 – VARENNES FC 2 CRITERIUM ESPOIRS U13 Poule N du 29/03/25

Lecture du courrier du club de GATINAIS VAL DE LOING avisant du forfait de son équipe

***3^{ème} Forfait avisé entraînant le forfait général de l'équipe de GATINAIS VAL DE LOING**

MATCH 29967374 CHAMPS S/MARNE 1 – VAIRES US 1 CRITERIUM FEMININS U13 Poule B du 29/03/25

Lecture du courrier du club de VAIRES US avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29881133 EFSSM 2 – NANGIS 1 CRITERIUM FEMININS U13 Poule D du 29/03/25

Lecture du courrier du club de EFSSM avisant du forfait de son équipe

***2^{ème} Forfait avisé**

MATCH 30009632 VAL DE L'YERRES 1 – HERICY VUL. SAM. 1 CRITERIUM U15 à 8 u 22/03/25

Lecture du courrier du club de VAL DE L'YERRES avisant du forfait de son équipe

***2^{ème} Forfait avisé**

MATCH 29882322 PONTIERRY 2 – C.P.S.P. 1 CRITERIUM FEMININ U15 Poule E du 23/03/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de C.P.S.P. 1 ne s'est pas présentée

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 29902691 QUINCY VOISINS 1 – VAIRES US 1 CRITERIUM FEMININ U15 Poule A du 23/03/25

Lecture du courrier du club de QUINCY VOISINS US avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29616787 VILLEPARISIS USM 1 – POMMEUSE FAREMOUTIERS 1 SENIORS D2 FUTSAL Poule A du 21/03/25

Lecture du courrier du club de POMMEUSE FAREMOUTIERS US avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29616788 BOIS LE ROI 2 – FERTE SS/JOUARRE 1 SENIORS D2 FUTSAL Poule A du 21/03/25

Lecture du courrier du club de LA FERTE SS. JOUARRE avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29616924 BOIS LE ROI FC 1 – FUTSAL MRT 1 SENIORS D2 FUTSAL Poule B du 23 :03/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de FUTSAL MRT ne s'est pas déplacée

***2^{ème} Forfait non avisé**

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE
ST MARD AS	CRIT. ESPOIRS U12	Poule C	22 €
NOISIEL FA	CRIT. U13 EX	Poule B	22 €
GATINAIS VAL DE LOINR	CRIT. ESPOIRS U13	Poule N	22 €

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 22 et 23 mars 2025

MATCH 29882290 COMBS LA VILLE 1 – MELUN FC 1 CRITERIUM FEMININ U15 Poule D du 23/03/25

Demande de modification de date par courriel du club de COMBS LA VILLE pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Week-end du 29 et 30 mars 2025

**MATCH 29878661 BRIARD SC 31 – GRETZ TOURNAN SC 31 CRITERIUM U9 EXCELLENCE
Poule E du 29/03/25**

Demande d'inversion par courriel du club de SC BRIARD pour disputer la rencontre sur les installations de GRETZ TOURNAN

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

**MATCH 29968990 VILLEPARISIS USM 36 – NOISIEL FA 33 CRITERIUM U10 EXCELLENCE Poule
D du 29/03/25**

Demande de modification de date par courriel du club de NOISIEL FOOT ACADEMY pour disputer la rencontre le 05/04/25 au lieu du 29/03/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

**MATCH 29910038 BRAYTOIS CS 2 – ST GERMAIN LAVAL 1 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule
AF du 29/03/25**

Demande de modification de date par courriel du club de ST GERMAIN LAVAL pour disputer la rencontre le 05/04/25 au lieu du 29/03/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

**MATCH 29905852 BOCAGE AMICALE 1 – AVONNAISE US 2 CRITERIUM ESPOIRS U13 Poule L
du 29/03/25**

Demande de modification de date par courriel du club de AVONNAISE US pour disputer la rencontre le 05/04/25 au lieu du 29/03/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

**MATCH 29775780 CHELLES AS 31 – COULOMMIERS BRIE F 31 CRITERIUM U13 à 11 Poule B
du 29/03/25**

Demande d'inversion par FOOTCLUBS du club de AS CHELLES pour disputer la rencontre sur les installations de COULOMMIERS

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

**MATCH 29882779 BRIE FC 1 – COULOMMIERS BRIE F CRITERIUM FEMININ U18 Poule A du
29/03/25**

Demande de modification d'horaire par courriel du club de BRIE FC pour disputer la rencontre à 16H30 au lieu de 17H30

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

**MATCH 29882252 BUSSY ST GEORGES FC 1 – MITRY COMPANS GOELLY 2 CRITERIUM
FEMININ U15 Poule C du 30/03/25**

Demande de modification de date par FOOTCLUBS du club de MITRY COMPANS GOELLY pour disputer la rencontre le 20/04/25 au lieu du 30/03/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

**MATCH 29882253 MEAUX ACADEMY CS 2 – BRIARD SC 1 CRITERIUM FEMININ U15 Poule C
du 30/03/25**

Demande de modification de date par FOOTCLUBS du club de MEAUX ACADEMY CS pour disputer la rencontre le 29/03/25 à 17H20 au lieu du 30/03/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29882281 MELUN FC 1 – PONTIERRY 1 CRITERIUM FEMININ U15 Poule D du 30/03/25

Demande de modification de date par courriel du club de PONTIERRY US pour disputer la rencontre le 13/04/25 au lieu du 30/03/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

**MATCH 29882282 COMBS LA VILLE 1 – BAGNEAUX NEMOURS 1 CRITERIUM FEMININ U15
Poule D du 30/03/25**

Demande de modification d'horaire par FOOTCLUBS du club de MITRY COMPANS GOELLY pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 10H00

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

**MATCH 29882967 MORMANT FC 2 – PRESLES EN BRIE 1 CRITERIUM FEMININ SENIORS Poule
B du 30/03/25**

Demande de modification de date par FOOTCLUBS du club de MORMANT FC pour disputer la rencontre le 31/03/25 à 20H15 au lieu du 29/03/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

**MATCH 29241968 SAVIGNY LE TEMPLE 40 – SERVON FC 41 CRITERIUM 55 ANS Poule D du
30/03/25**

Demande de modification de date par FOOTCLUBS du club de SAVIGNY LE TEMPLE FC pour disputer la rencontre le 27/04/25 à 9H30 au lieu du 30/03/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

[Week-end du 12 et 13 avril 2025](#)

**MATCH 29616800 FERTE SS/JOUARRE 1 – POMMEUSE FAREMOUTIERS 1 SENIORS D2
FUTSAL Poule A du 13/04/25**

Demande de modification de date par FOOTCLUBS du club de ASM FERTOISE FOOT pour disputer la rencontre le 18/05/25 au lieu du 13/04/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Prochaine réunion le mardi 1^{er} AVRIL 2025



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 27 mars 2025

Commission Restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Coupes 77 & Comité

*Feuille de matchs manquantes

*Suivi FMI

*Problème FMI

*Reports/Modifications

*Forfaits Généraux

COUPES 77 ET COMITE

Voir annexe

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29236326	22/03/25	U14 D4B	BUCCEENNE 21	MAGNY 23
29237939	22/03/25	U14 D4E	ENT.USBPO/ESPB 22	FC GUIGNES 21
28912384	23/03/25	VETERANS D3A	VAL DE France 32	AFPO 31
53261420	23/03/25	+45 ANS CP COM	MITRY OURCQ 35	VAUX ROCHETTE 35
53247368	23/03/25	U16 CP 77	BUSSY 22	PONTAULT UMS 21

Score transmis par l'arbitre officiel : 1-2

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
28919729	15/03/25	U14 D3B	LESIGNY 21	BRIARD SC 21
30173578	15/03/25	U15 NIV 2 -B	GRETZ T. 1	BRIARD 1
29253548	16/03/25	VETERANS D4A	LAGNY 32	VILLEPARISIS 32
28914256	16/03/25	U16 D2B	GRETZ T. 22	LIEUSAIN 21

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	
29272058	09/03/25	U16	D3A	MCG 22	QUINCY V. 22
Pas de score transmis					
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant MCG, pour en attribuer le gain à l'équipe de QUINCY VOISIN (3 points ; 0 but)					

PROBLEME FMI

29268260	02/03/25	VETERANS	D4C	ENT USC LCR ASLE 31	ALLIANCE 32
Courriel du club de Chatelet, informant la Commission d'un problème empêchant la transmission de la FMI. Considérant que le club de Chatelet a transmis les informations demandées, notamment le score de la rencontre (0-1)					
Par ces motifs, la Commission demande pour dernière fois au club d'Alliance de transmettre pour sa prochaine réunion les éléments listés ci-dessous :					
<ul style="list-style-type: none">• Score de la rencontre• Noms/Prénoms/N°Licence : *Arbitre, *Arbitre assistant et *Délégué• Noms/Prénoms/N°Licence : *Joueurs• Si sanction disciplinaire Noms/Prénoms• Si réserves/Observations d'Après Match/réserves technique					

28911539	16/03/25	VETERANS	D2A	CROISSY 31	JOUARRE 31
Courriel du club de Croissy, informant la Commission d'un problème empêchant la transmission de la FMI. Considérant que le club de Jouarre a transmis les informations demandées, notamment le score de la rencontre (2-1)					
Par ces motifs, la Commission demande au club de Croissy de transmettre pour sa prochaine réunion les éléments listés ci-dessous :					
<ul style="list-style-type: none">• Score de la rencontre• Noms/Prénoms/N°Licence : *Arbitre, *Arbitre assistant et *Délégué• Noms/Prénoms/N°Licence : *Joueurs• Si sanction disciplinaire Noms/Prénoms <p style="text-align: center;">Si réserves/Observations d'Après Match/réserves technique</p>					

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non-fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

La Commission effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Week-end des 22 et 23 Mars :

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le jeudi 4 avril.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

<u>23/03/2025</u>	Coupe 77 U16	Bussy St Georges Fc 22 - Pontault Com. Ums 21	
<u>23/03/2025</u>	Coupe Comite 45 Ans	Port.De L'Ourq Mitry 35 - Vaux La Rochette 35	
<u>23/03/2025</u>	Vétérans D3 Poule A	Val de France 32 - Afpo 31	

Week-ends des 15 et 16 mars :

La Commission adresse un 1^{er} avertissement aux clubs ci-dessous :

15/03/2025	U14 D3 B	Lesigny U.S.C. 21 - Briard S.C. 22	1 ^{er} avertissement aux 2 équipes
15/03/2025	U15 - Niveau 1	Combs La Ville C.A. 1 - Pontault Com. Ums 1	1 ^{er} avertissement aux 2 équipes
15/03/2025	U15 - Niveau 2 B	Gretz Tourman Sc 1 - Briard S.C. 1	1 ^{er} avertissement aux 2 équipes
16/03/2025	Veterans D1	Us Torcy Pvm 32 - Mormant F.C. 31	1 ^{er} avertissement aux 2 équipes
16/03/2025	U16 D2 B	Gretz Tourman Sc 22 - Lieusaint Foot As 21	1 ^{er} avertissement aux 2 équipes
16/03/2025	Crit 55 Ans C	Nanteuil Les Meaux 40 - Collegien As 40	1 ^{er} avertissement aux 2 équipes
16/03/2025	Veterans D4 A	Lagny Messagers F Us 32 - Villeparisis U.S.M. 32	1 ^{er} avertissement aux 2 équipes

Week-ends des 22 et 23 mars:

22/03/2025	U14 D4 Poule B	Buceenne 21* – Magny FC 23	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Buceenne
22/03/2025	U14 D4 Poule E	Ent. Usbpo/Espb 22* – Fc Guignes 21	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Ent. Usbpo/Espb

- * pas de connexion du club recevant

REPORTS/MODIFICATIONS **Toutes Compétitions District**

Match sans date

Coupe 77 +45 ANS :

MATCH 53261435 Crecy FC 35 – MCG 35 Coupe 77 +45 ANS (23/03/2025)

Considérant que la date limite de jeu de ce tour (1/4 de finale) est fixée au 27/04/2025.

En raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre avant le 27/04/2025.

La rencontre Crecy 35 – MCG 35 initialement prévue le 23/03/2025, a été placée sans date,

Merci aux clubs de nous faire parvenir leurs propositions de date avec accord avant le 16/04/2025.

À défaut, la Commission compétente prendra alors toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.

Coupe Comité U16

MATCH 53259247 MCG 21 – Servon 21 Coupe Comité U16 (23/03/2025)

Considérant que la date limite de jeu de ce tour (1/4 de finale) est fixée au 27/04/2025.

En raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre avant le 27/04/2025.

La rencontre MCG 21 – Servon 21 initialement prévue le 23/03/2025, a été placée sans date,

Merci aux clubs de nous faire parvenir leurs propositions de date avec accord avant le 16/04/2025.

À défaut, la Commission compétente prendra alors toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.

Coupe Comité Seniors

MATCH 53259224 Lognes 2 – Emerainville 1 Coupe Comité U16 (23/03/2025)

Considérant que la date limite de jeu de ce tour (1/4 de finale) est fixée au 27/04/2025.

En raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre avant le 27/04/2025.

La rencontre Lognes 2 – Emerainville 1 initialement prévue le 23/03/2025, a été placée sans date,

Merci aux clubs de nous faire parvenir leurs propositions de date avec accord avant le 16/04/2025.

À défaut, la Commission compétente prendra alors toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.

Coupe Seine et Marne U14 :

MATCH 53121367 Bussy 21 – Dammarie FC 21 (23/03/2025)

Considérant que la date limite de jeu de ce tour (Cadrage 1/4 de finale) est fixée au 23/03/2025.

Considérant que la date initiale de la rencontre était le 15/02/2025.

Considérant que la rencontre a ensuite été programmée le 22/03/2025.

Considérant qu'en raison de la programmation d'une rencontre en retard de Championnat R3 pour l'équipe de Dammarie FC, la rencontre de Coupe a été planifiée au 12/04/2025.

Considérant qu'en raison de la planification au 12/04/2025 (match à rejouer) d'une rencontre de Championnat R3 pour l'équipe de Dammarie FC, la rencontre de Coupe Bussy 21 – Dammarie FC 21 a été reportée sans date

Considérant que la date limite de jeu du tour suivant (tour 2 -1/4 de Finale) est fixée au 26/04/2025.

Considérant que la rencontre du tour 1 doit avoir lieu au plus tard le 10/04/2025.

Par ces motifs,

En raison de l'absence de date libre conjointe pour la planification de la rencontre jusqu'au 10/04/2025.

Merci aux clubs de nous faire parvenir leurs propositions de date avec accord avant le 03/04/2025 à 12h00.

À défaut, la Commission compétente prendra alors toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.

Week-end du 29 et 30 mars 2025

MATCH 28881505 PRESLES 5 – LIEUSAIN 5 CDM D1 du 30/03/2025

17/03/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de PRESLES pour disputer la rencontre le 27/03/2025 à 21h00 au lieu du 30/03/2025 à 9h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LIEUSAIN

25/03/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de PRESLES pour disputer la rencontre le 10/04/2025 à 21h00 au lieu du 30/03/2025 à 9h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LIEUSAIN

Réception d'un courriel de la municipalité de PRESLES, informant la Commission de la fermeture de l'installation le 30 mars 2025 en raison de l'organisation d'une manifestation sportive.

La Commission demande au club de PRESLES de lui transmettre au plus tard le 26/03/2025 ces observations sur la mise à disposition d'un terrain de repli ou de convenir avec son adversaire d'une nouvelle date de jeu.

Le club de Presles n'ayant pu se mettre d'accord avec le club de Lieusaint pour reporter la rencontre à une nouvelle date.

Par ces motifs, la Commission décide de reporter la rencontre au 27/04/2025.

MATCH 28917886 OL. LOING 21 – MORET-VEUEUX 21 U14 D2C du 29/03/2025

21/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de OL LOING pour disputer la rencontre à 16H30 au lieu de 14H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 16H30

MATCH 29237923 FC GUIGNES 21 – AVONNAISE 22 U14 D4E du 29/03/2025

26/03/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de FC GUIGNES pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 15H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H30

MATCH 28919644 ST MARD 21 – VAIRES 23 U14 D3A du 29/03/2025

14/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de ST MARD pour disputer la rencontre le 22/03/2025 au lieu du 29/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VAIRES

MATCH 29251748 ST MARD 5 – MAISONCELLES 5 CDM D2A du 30/03/2025

18/03/2025-Demande d'inversion par courriel du club de MAISONCELLES pour disputer la rencontre sur les installations de MAISONCELLES au lieu ST MARD

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ST MARD

MATCH 28881279 CHELLES 31 – TORCY 32 VETERANS D1 du 30/03/2025

19/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CHELLES pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 9H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 11H00

MATCH 28881280 TRILPORT 31 – BOIS LE ROI 31 VETERANS D1 du 30/03/2025

25/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de BOIS LE ROI pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 30/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE TRILPORT

MATCH 28881283 DAMMARTIN 31 – CLAYE S. 31 VETERANS D1 du 30/03/2025

24/03/2025-Demande de modification de date et d'horaire par courriel du club de CLAYE SOUILLY pour disputer la rencontre le 23/04/2025 à 20h30 au lieu du 30/03/2025 à 9h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE DAMMARTIN

27/03/2025-Demande de modification de date et d'horaire par courriel du club de DAMMARTIN pour disputer la rencontre le 27/04/2025 au lieu du 30/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE CLAYE SOUILLY

MATCH 28911545 JOUARRE ASM 21 – CHAMPS FFC 21 VETERANS D2A du 30/03/2025

10/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de CHAMPS FC pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 30/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE JOUARRE

17/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de CHAMPS FC pour disputer la rencontre le 04/05/2025 au lieu du 30/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE JOUARRE

MATCH 28911634 CRECY 31 – VAL D'EUROPE 31 VETERANS D2B du 30/03/2025

13/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CRECY pour disputer la rencontre à 9h30 au lieu de 9H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 9H30

MATCH 28912947 SERVON 31 – MEAUX PORTUGAIS 31 VETERANS D3B du 30/03/2025

24/03/2025-Demande de modification de date par courriel du club de MEAUX PORTUGAIS pour disputer la rencontre à une date ultérieure au lieu du 30/03/2025.

- Pas de date de report

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE SERVON

MATCH 29253708 PONTAULT UMS 32 – GRETZ T. 31 VETERANS D4B du 30/03/2025

27/03/2025-Demande de modification de date par courriel du club de PONTAULT UMS pour disputer la rencontre le 20/04/2025 au lieu du 30/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE GRETZ T.

MATCH 29261865 HERICY 32 -OL.LOING 31 VETERANS D4D du 30/03/2025

12/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de HERICY VS pour disputer la rencontre à 9h00 au lieu de 9H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 9H00

MATCH 29240865 VAL D'EUROPE 35– PONTAULT UMS 35 +45 ANS Gr. C du 30/03/2025

23/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de PONTAULT UMS pour disputer la rencontre le 01/06/2025 au lieu du 30/03/2025

Pas de rencontre après la dernière journée de Championnat 25/05/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

27/03/2025-Demande de modification de date par courriel du club de PONTAULT UMS pour disputer la rencontre le 15/05/2025 à 20h30 au lieu du 30/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE VAL D'EUROPE

MATCH 28914261 VAL DE France 21 – PONTAULT PORT 21 U16 D2B du 30/03/2025

26/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAL DE FRANCE** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 13H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 12H00

MATCH 28914262 ROISSY US 22 – CLAYE S. 23 U16 D2B du 30/03/2025

25/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ROISSY US** pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 12H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 14H00

MATCH 28938721 FONTAINEBLEAU 22 – LONGUEVILLE 21 U16 D2C du 30/03/2025

26/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 14H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 12H00

MATCH 29272382 THORIGNY 21 – BRIE FC 21 U16 D3B du 30/03/2025

26/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **THORIGNY** pour disputer la rencontre à 12h30 au lieu de 12H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 12H30

MATCH 29272378 VILLEPARISIS 23 – ST THIBAUT FC 21 U16 D3B du 30/03/2025

25/03/2025-Demande de modification de date par courriel du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 27/04/2025 au lieu du 30/03/2025

L'équipe de NANDY 21 ayant déjà une rencontre le 27/04/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

MATCH 29272554 FERTE S/J 21 – MAGNY FC 21 U16 D3C du 30/03/2025

27/03/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de **FERTE S/J** pour disputer la rencontre à 12h30 au lieu de 14h00

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MAGNY FC

MATCH 29272951 CHAMPENOIS MV 21 -NANDY FC 21 U16 D3F du 30/03/2025

24/03/2025-Demande de modification de date par courriel du club de **CHAMPENOIS MV** pour disputer la rencontre le 27/04/2025 au lieu du 30/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE NANDY FC

MATCH 28913445 CLAYE SOUILLY 22 – BUSSY 21 U18 D1 du 30/03/2025

26/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CLAYE SOUILLY** pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 17H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H00

MATCH 28923919 CESSON VSD 21 – FONTAINEBLEAU 22 U18 D1 du 30/03/2025

26/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre le 20/04/2025 au lieu du 30/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE CESSON

MATCH 29721764 CRECY 21 – VILLENOY 21 U18 D3A du 30/03/2025

23/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLENOY** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 30/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CRECY

25/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLENOY** pour disputer la rencontre le 27/04/2025 au lieu du 30/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CRECY

MATCH 28239141 VILLEPARISIS 1 – VAL D'EUROPE 1 SENIORS D1 du 30/03/2025

24/03/2025-Demande de modification de date par courriel du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre à une date ultérieure au lieu du 30/03/2025.

La Commission demande au club de Villeparisis de transmettre la proposition de date pour le report au club adverse

EN ATTENTE PROPOSITION DE DATE DE VILLEPARISIS ET ACCORD DU CLUB DE VAL D'EUROPE

MATCH 28245460 CRECY 1 – OTHIS 1 SENIORS D2A du 30/03/2025

13/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 16H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H30

MATCH 28245461 MAGNY FC 1 - COUNTRY ACAD. 1 SENIORS D2A du 30/03/2025

26/03/2025-Demande de modification de date par courriel du club de **COUNTRY ACAD** pour disputer la rencontre le 27/04/2025 au lieu du 30/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MAGNY FC

MATCH 28914262 VAL DE France 1 – ST THIBAULT FC 2 SENIORS D2A du 30/03/2025

25/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAL DE FRANCE** pour disputer la rencontre à 17H00 au lieu de 16H15

ACCORD DE LA COMMISSION pour 17H00

MATCH 28279307 AVONNAISE 1 – BOISSISE P. 1 SENIORS D2C du 30/03/2025

Demande d'inversion par courriel du club de **BOISSISE PRINGY** pour disputer la rencontre sur les installations de BOISSISE LE ROI au lieu de AVON

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'AVONNAISE

MATCH 28245464 PONTAULT PORT 1 – TRILPORT 1 SENIORS D2B du 30/03/2025

18/03/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORT** pour disputer la rencontre le 29/03/2025 à 20h00 au lieu du 30/03/2025 à 15h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE TRILPORT

MATCH 28246997 LOGNES 2 – VILLEPARISIS 2 SENIORS D3B du 30/03/2025

18/03/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 27/03/2025 à 20h15 au lieu du 30/03/2025 à 15h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LOGNES

24/03/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 29/03/2025 à 17H00 au lieu du 30/03/2025 à 15h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LOGNES

MATCH 28247698 CHAMPENOIS MV 1 -NANDY FC 1 SENIORS D3E du 30/03/2025

24/03/2025-Demande de modification de date par courriel du club de **CHAMPENOIS MV** pour disputer la rencontre le 27/04/2025 au lieu du 30/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE NANDY FC

MATCH 29221075 FERTE S/J 1 – CHAMPS FFC 2 SENIORS D4A du 30/03/2025

11/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHAMPS FC** pour disputer la rencontre le 20/04/2025 au lieu du 30/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE FERTE S/J 1

11/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHAMPS FC** pour disputer la rencontre le 27/04/2025 au lieu du 30/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE FERTE S/J 1

MATCH 29222701 FONTAINEBLEAU 2 – MORMANT FC 2 SENIORS D4C du 30/03/2025

26/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MORMANT FC** pour disputer la rencontre le 26/04/2025 au lieu du 30/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FONTAINEBLEAU

MATCH 29222702 NANGIS 2 – MONTEREAU 3 SENIORS D4C du 30/03/2025

27/03/2025-Demande de modification de date par courriel du club de **NANGIS** pour disputer la rencontre le 04/05/2025 au lieu du 30/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MONTEREAU

Semaine du 31 mars et 04 avril 2025

MATCH 29258101 VILLEPARISIS 35 – CLAYE S. 36 +45 ANS Gr. A du 03/04/2025

27/03/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 15/05/2025 à 20H30 au lieu du 03/04/2025 à 20H15
EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE CLAYE S.

Week-end du 05 et 06 avril 2025

MATCH 28917533 VILLEPARISIS 21 -CLAYE S. 22 U14 D2A du 05/04/2025

25/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 22/05/2025 à 19h00 au lieu du 05/04/2025 à 15h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CLAYE SOUILLY

26/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 20/05/2025 à 19h00 au lieu du 05/04/2025 à 15h00

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE CLAYE SOUILLY

MATCH 28917894 MONTEREAU 21 – OL. LOING 21 U14 D2C du 05/04/2025

04/03/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MONTEREAU** pour disputer la rencontre le 22/03/2025 à 14H00 au lieu du 05/04/2025 à 15H30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE OL. LOING

MATCH 28917714 MORMANT 21 – CESSON VSD 21 U14 D2C du 05/04/2025

14/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 12/04/2025 au lieu du 05/04/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MORMANT FC

MATCH 28919647 DAMMARTIN 21 – MAGNY FC 21 U14 D3A du 05/04/2025

27/03/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre le 21/05/2025 à 17H00 au lieu du 05/04/2025 à 15h30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MAGNY

MATCH 28915185 OTHIS 21 – BREUILLOISE 21 U18 D2B du 06/04/2025

23/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **OTHIS** pour disputer la rencontre à 13H00 au lieu de 15H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H00

MATCH 28239159 VAL D'EUROPE 1 – GRETZ TOURNAN 2 SENIORS D1 du 06/04/2025

23/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAL D'EUROPE** pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 14H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H00

MATCH 28239157 FONTAINEBLEAU 1 – SERVON 1 SENIORS D1 du 06/04/2025

21/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 06/04/2025

ACCORD DU CLUB DE SERVON

Considérant que la date de report proposée est le 11/05/2025,

Considérant que cette date est réservée au Tour 1 (préliminaire) de la Coupe de France 2025/2026.

Considérant que les équipes fanion (1) seniors sont susceptibles d'y participer.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

MATCH 29221097 COUNTRY ACAD. 2 – PLAINE FRANCE 1 SENIORS D4A du 06/04/2025

12/03/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 15H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 14h00

Week-end du 12 et 13 avril 2025

MATCH 53261052 MOUROUX 21 – COUNTRY ACAD. 21 COUPE COMITE U14 du 12/04/2025

26/03/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de **MOUROUX** pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 15H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 14H00

MATCH 30173295 MOUROUX 1 – COUNTRY F. 1 U15 NIVEAU 2 Gr. A du 12/04/2025

26/03/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de **MOUROUX** pour disputer la rencontre à 16H00 au lieu de 15H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 16H00

MATCH 28914459 CRECY 21 – SENART M. 23 U16 D2C du 13/04/2025

12/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 13H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H30

MATCH 28938723 LONGUEVILLE 21 – MONTEREAU 21 U16 D2C du 13/04/2025

26/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **LONGUEVILLE** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 13/04/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MONTEREAU

MATCH 28938643 ROISSY US 21 – MORMANT FC 21 U18 D1 du 13/04/2025

24/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MORMANT FC** pour disputer la rencontre le 20/04/2025 au lieu du 13/04/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE ROISSY US

MATCH 28915308 OL LOING 21 – VAUX ROCHETTE 21 U18 D2C du 13/04/2025

24/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 13/04/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE OL LOING

MATCH 28247500 CRECY 2 – LAGNY 1 SENIORS D3C du 13/04/2025

12/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 16H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H30

MATCH 29221084 COUNTRY ACAD. 2 – FERTE S/J 1 SENIORS D4A du 13/04/2025

12/03/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 15H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 14h00

Week-end du 19 et 20 avril 2025

MATCH 29252760 MOUROUX 5 – BRIE EST FC 5 CDM D2B du 20/04/2025

Match reporté du 23/02/2025 reporté au 20/04/2025.

Compte tenu de l'occupation du terrain à 11h15 par une autre rencontre

La Commission décide de modifier d'horaire de la rencontre à 09h15 au lieu de 09h30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 09h15

MATCH 29253874 CRISENOY 32 – CESSON VSD 31 VETERANS D4C du 20/04/2025

10/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 01/05/2025 au lieu du 20/04/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CRISENOY

25/03/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 16/04/2025 à 20h30 au lieu du 20/04/2025 à 9h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CRISENOY

26/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 10/04/2025 au lieu du 20/04/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE CRISENOY

MATCH 28913982 QUINCY V. 21 – MEAUX CS 22 U16 D2A du 20/04/2025

19/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **QUINCY V** pour disputer la rencontre le 04/05/2025 au lieu du 20/04/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MEAUX CS

19/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **QUINCY V** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 20/04/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MEAUX CS

MATCH 53261432 VILLENY 35 – CLAYE S. 36 COUPE 77 +45 ANS du 20/04/2025

24/03/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLENY** pour disputer la rencontre le 16/04/2025 à 20H15 au lieu du 20/04/2025 à 9h30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE CLAYE SOUILLY

MATCH 53259225 COUNTRY F. 1 – PONTAULT PORT 2 COUPE COMITE SENIORS du 20/04/2025

10/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORT** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 20/04/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE COUNTRY F.

*Si accord, la rencontre aura lieu à 13h00 (terrain occupé à 15h et 17h)

Week-end du 26 et 27 avril 2025

MATCH 29272748 BOMBONNAISE 21 –HERICY 21 U16 D3C du 27/04/2025

Réception d'un courriel de la municipalité de BOMBON, informant la Commission de la fermeture de l'installation les 26 et 27 avril 2025 en raison de l'organisation d'une manifestation sportive.

La Commission demande au club de BOMBONNAISE de lui transmettre au plus tard le 10/04/2025 ces observations sur la mise à disposition d'un terrain de repli ou de convenir avec son adversaire d'une nouvelle date de jeu.

A défaut la Commission compétente prendra alors toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.

Jeudi 1^{er} mai 2025

MATCH 28938641 SAVIGNY FC 21 – MONTEREAU 21 U18 D1 du 01/05/2025

26/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MONTEREAU** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 01/05/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE SAVIGNY FC

Week-end du 17 et 18 mai 2025

MATCH 28911731 HERICY 31 -LE MEE 31 VETERANS D2C du 18/05/2025

12/03/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **HERICY VS** pour disputer la rencontre à 9h30 au lieu de 9H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 9H30

MATCH 29268087 HERICY 32 -MISY VILLENEUVE 31 VETERANS D4D du 18/05/2025

12/03/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **HERICY VS** pour disputer la rencontre à VILLENEUVE LA GUYARDE au lieu de VULAIN SUR SEINE

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MISY VILLENEUVE

MATCH 29221102 FERTE S/J 1 – JOUARRE 1 SENIORS D4A du 18/05/2025

19/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **JOUARRE** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 18/05/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FERTE S/J

Considérant que la date de report proposée est le 11/05/2025,

Considérant que cette date est réservée au Tour 1 (préliminaire) de la Coupe de France 2025/2026.

Considérant que les équipes fanion (1) seniors sont susceptibles d'y participer.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

Week-end du 24 et 25 mai 2025

MATCH 28919663 COULOMMIERS 21 – DAMMARTIN 21 U14 D3A du 24/05/2025

18/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre le 22/03/2025 au lieu du 24/05/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE COULOMMIERS

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

25/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre le 26/04/2025 au lieu du 24/05/2025

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 29237957 DAMMARIE FC 22 -LIEUSAIN 23 U14 D4E du 24/05/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE LIEUSAIN

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 29252793 BRIARD 5 – COUBERT 5 CDM D2B du 25/05/2025

20/03/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUBERT** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 25/05/2025

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 28914007 VILLEPARISIS 22 – MEAUX CS ACADEMY 22 U16 D2A du 25/05/2025

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 02/03/2025 au lieu du 25/05/2025

ACCORD DU CLUB DE MEAUX CS

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Jeudi 27 Mars 2025

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

La Commission réclame, pour la seconde et dernière fois avant sanctions, les feuilles de match suivantes :

Foot Passion U12/U13 du 15/03/25

- Poule F à Avon

La Commission réclame, pour la première fois, les feuilles de match suivantes :

Foot Passion U10/U11 du 15/03/25

- Poule A à Nanteuil

DEMANDES DE RAPPORTS :

Criterion U10 Espoir du 22/3/2025 :

Rencontre : Savigny Le Temple FC 34 – Gretz-Tournan SC 35

Poule : P

N° de Rencontre : 29912456

Réception du mail de Mme BESNARD Mélanie, responsable de la catégorie U10 à Gretz-Tournan, concernant l'absence de l'éducateur local, les raisons de l'absence évoquée et le non accès aux formalités administratives pour déclarer l'équipe locale forfait

La Commission demande des rapports, pour le 2/4/25, sur l'absence de l'éducateur local, les raisons de l'absence, et le non accès aux formalités administratives pour déclarer l'équipe locale forfait à :

- Au responsable technique du club de Savigny-Le-Temple
- A l'éducateur de l'équipe Savigny Le Temple FC 34



Commission Départementale du Football Féminin

PROCES VERBAL DU JEUDI 27 Mars 2025

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CHALLENGE DU 15/03/25 :

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois les feuilles de match suivante :

Challenge IDF U11F du 15/03/25

Poule D à Val d'Europe

CHALLENGE DU 15/03/25 :

CHALLENGE IDF U11F du 15/03/25

A MOISSY

Lecture de la feuille de match. Absence du club de l'Entente Féminine Pays Fontainebleau
Lecture du mail de l'Entente Féminine Pays de Fontainebleau en date du 15/03/25 à 10h15, prévenant du forfait de son équipe

***Forfait hors délai**

Amende de 20€ au club de ENTENTE FEMININE PAYS FONTAINEBLEAU (cf : Annexe financière du Football Animation)

CHALLENGE IDF U11F du 15/03/25

ESPOIR FEMININ

Lecture de la feuille de match. L'équipe de Sénart-Moissy ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de SENART MOISSY (cf : Annexe financière du Football Animation)

DEMANDE DE RAPPORTS :

Criterium U13F du 22/3/25 :

Rencontres : AS Champs-sur-Marne Foot 1 – AS Saint-Mard 1

Poule : B

N° Rencontre : 29967383

Réception et lecture de la feuille de match. Annotation de l'arrêt de la rencontre à la 20^{ème} minute suite à départ de l'équipe visiteuse. Annotation d'un front contre front provoqué par le dirigeant de l'équipe visiteuse envers l'éducateur de l'équipe locale

Réception et lecture du rapport de Mr MOSTEFAOUI Mohamed, éducateur de St Mard, concernant la non-présentation des licences et de la tablette, la présence de joueuses non licenciées chez le club local, le déroulement de la rencontre, les faits et l'arrêt de la rencontre

Réception et lecture du rapport de Mr MANSOIBOU Antony, dirigeant de St Mard non-inscrit sur la feuille de match, concernant la non-présentation des licences et de la tablette, la présence de joueuses non licenciées chez le club local, le déroulement de la rencontre, les faits et l'arrêt de la rencontre

La Commission demande des rapports, pour le 01/04/25, concernant la présentation de la tablette et des licences, la présence de joueuses non licenciées, le déroulement de la rencontre, les faits et l'arrêt de la rencontre à :

- Mr LUKOMBO Frédéric, arbitre bénévole de la rencontre
- Mr CARREIRA Bruno, éducateur de l'AS Champs-sur-Marne

Agenda Technique

FORMATIONS CFI de MARS à JUIN 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
CFI U6-U9	1^{er} jour 31/03/2025 2^{ème} jour 28/04/2025	MONTRY	COMPLETE	
CFI FUTSAL U13-U15 initiation	22 et 23/04/25	A DETERMINER	7	14
CFI U6-U9	1^{er} jour 05/05/2025 2^{ème} jour 02/06/2025	A MORMANT	14	7
CFI U10-U13	1^{er} jour 06/05/2025 2^{ème} jour 03/06/2025	PONTHIERRY	COMPLETE	

CERTIFICATIONS 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
CERTIFICATION 1	26/04/2025	MONTRY	ANNULEES	
CERTIFICATION 2	26/04/2025	MONTRY		
CERTIFICATION 3	26/04/2025	MONTRY		

ATTESTATIONS FEDERALES 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
Attestation fédérale Golf Foot	10/04/2025	SITE A DETERMINER	ANNULEE	
Attestation fédérale foot en marchant	19/05/2025	MONTRY	0	24

Agenda Technique

Attestation Ethique et Intégrité	22/04/2025	MONTRY	16	8
----------------------------------	-------------------	--------	-----------	----------

JOURNEES COMPLEMENTAIRES 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
Journée complémentaire DF COACH JEUNE	12/04/2025	A DAMMARIE LES LYS	14	8
Journée complémentaire DF COACH SENIORS	30/06/2025	MONTRY	5	19

1/8 DE FINALE LE 01/03/2025

1/4 DE FINALE LE 12/04/2025

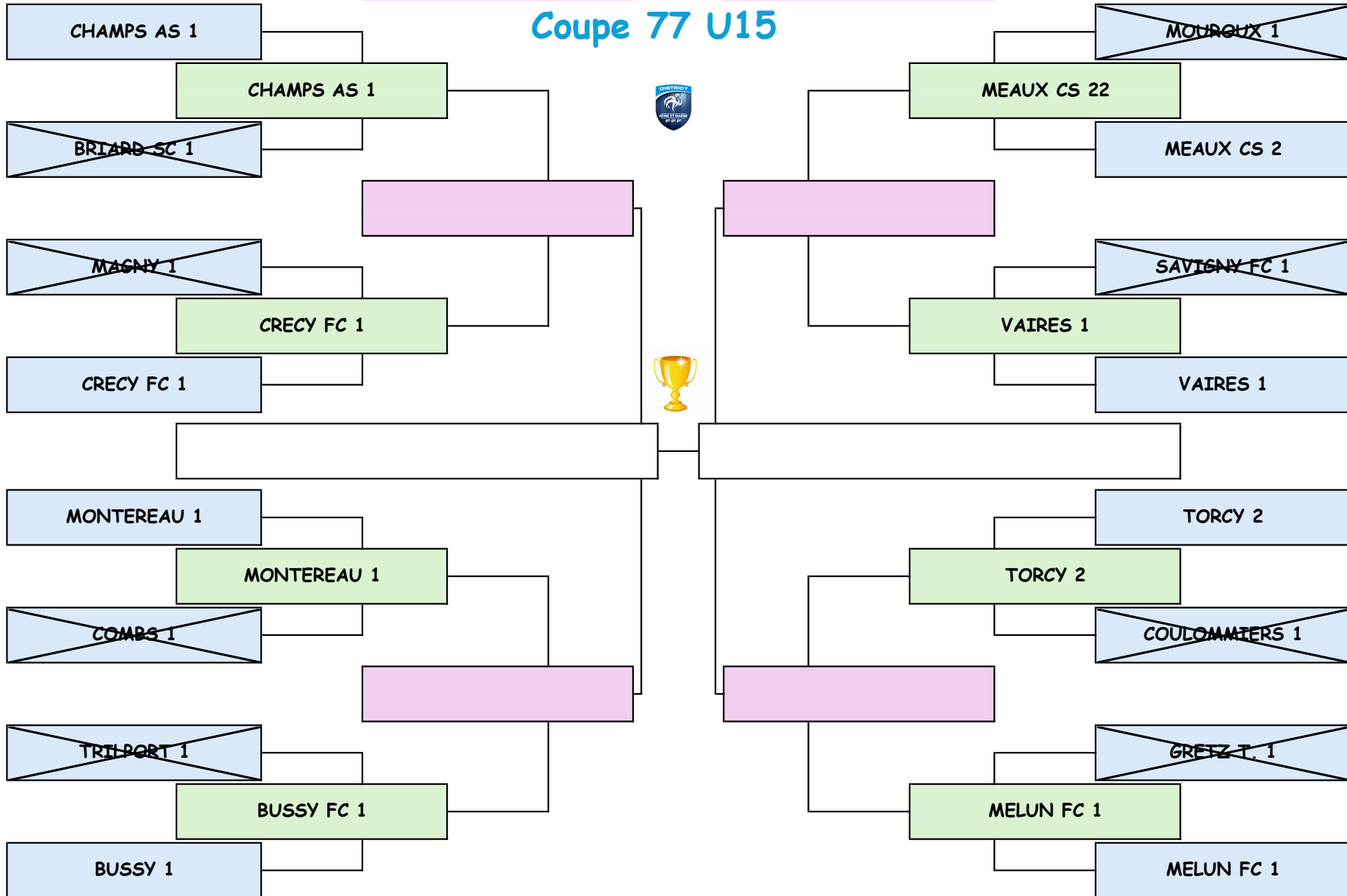
1/2 FINALE LE 10/05/2025

1/2 FINALE LE 10/05/2025

1/4 DE FINALE LE 12/04/2025

1/8 DE FINALE LE 01/03/2025

Coupe 77 U15



Cadrage 1/4 DE FINALE LE 15/02/2025

1/4 DE FINALE LE 22/03/2025

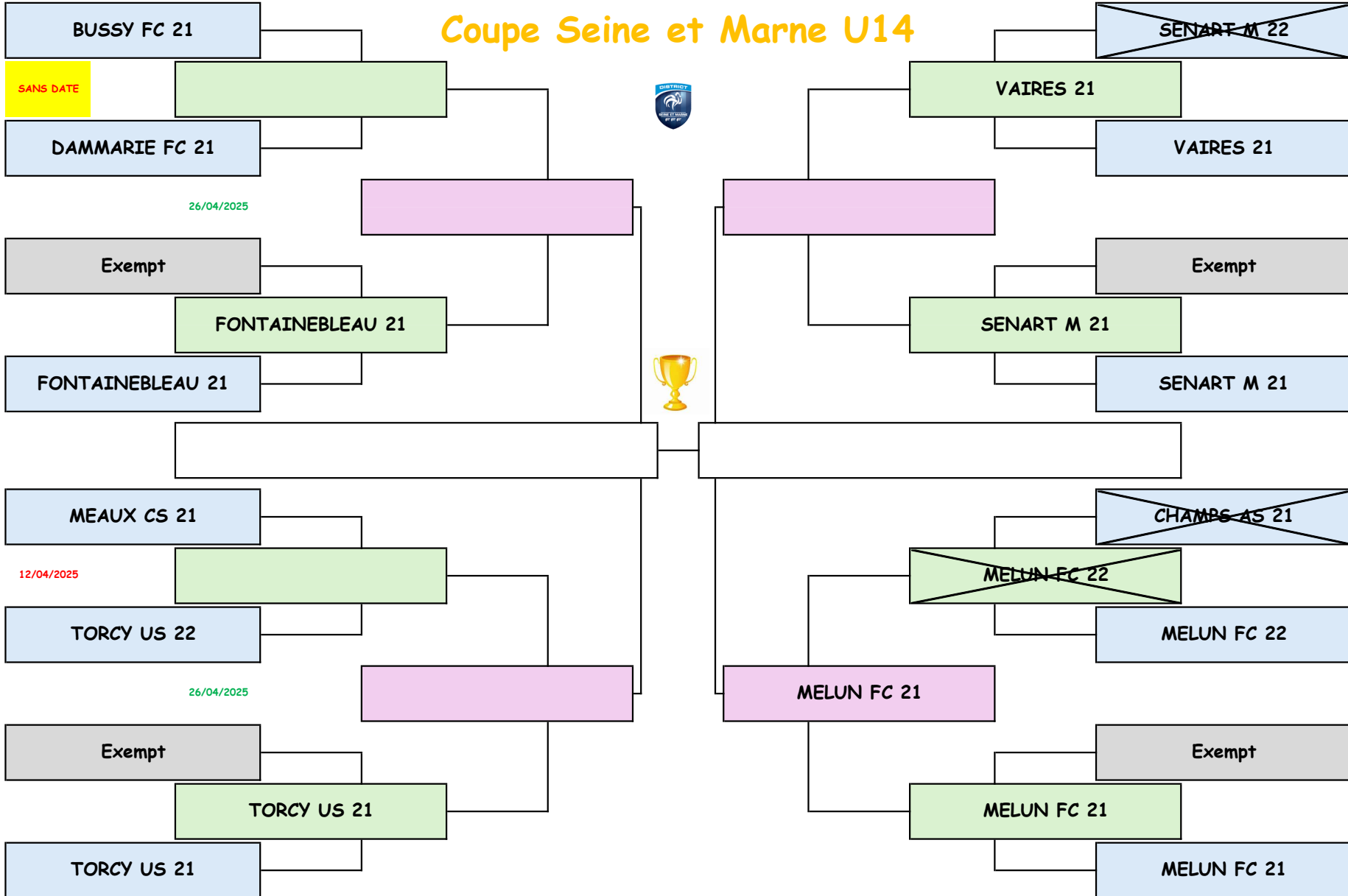
1/2 FINALE LE 26/04/2025

1/2 FINALE LE 26/04/2025

1/4 DE FINALE LE 22/03/2025

Cadrage 1/4 DE FINALE LE 15/02/2025

Coupe Seine et Marne U14



1/8 DE FINALE LE 15/02/2025

1/4 DE FINALE LE 22/03/2025

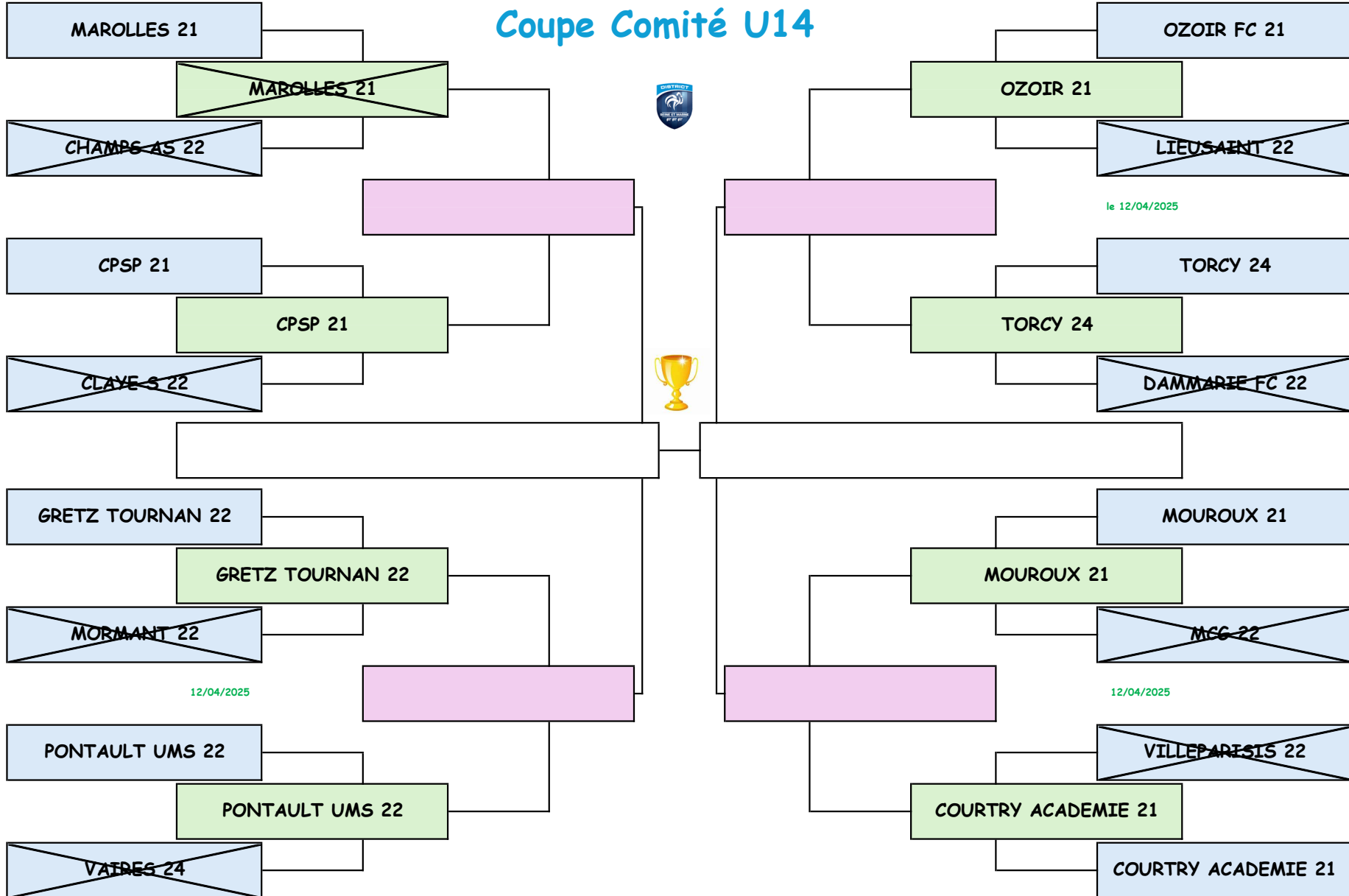
1/2 FINALE LE 26/04/2025

1/2 FINALE LE 26/04/2025

1/4 DE FINALE LE 22/03/2025

1/8 DE FINALE LE 15/02/2025

Coupe Comité U14



1/8 DE FINALE LE 15/02/2025

1/4 DE FINALE LE 22/03/2025

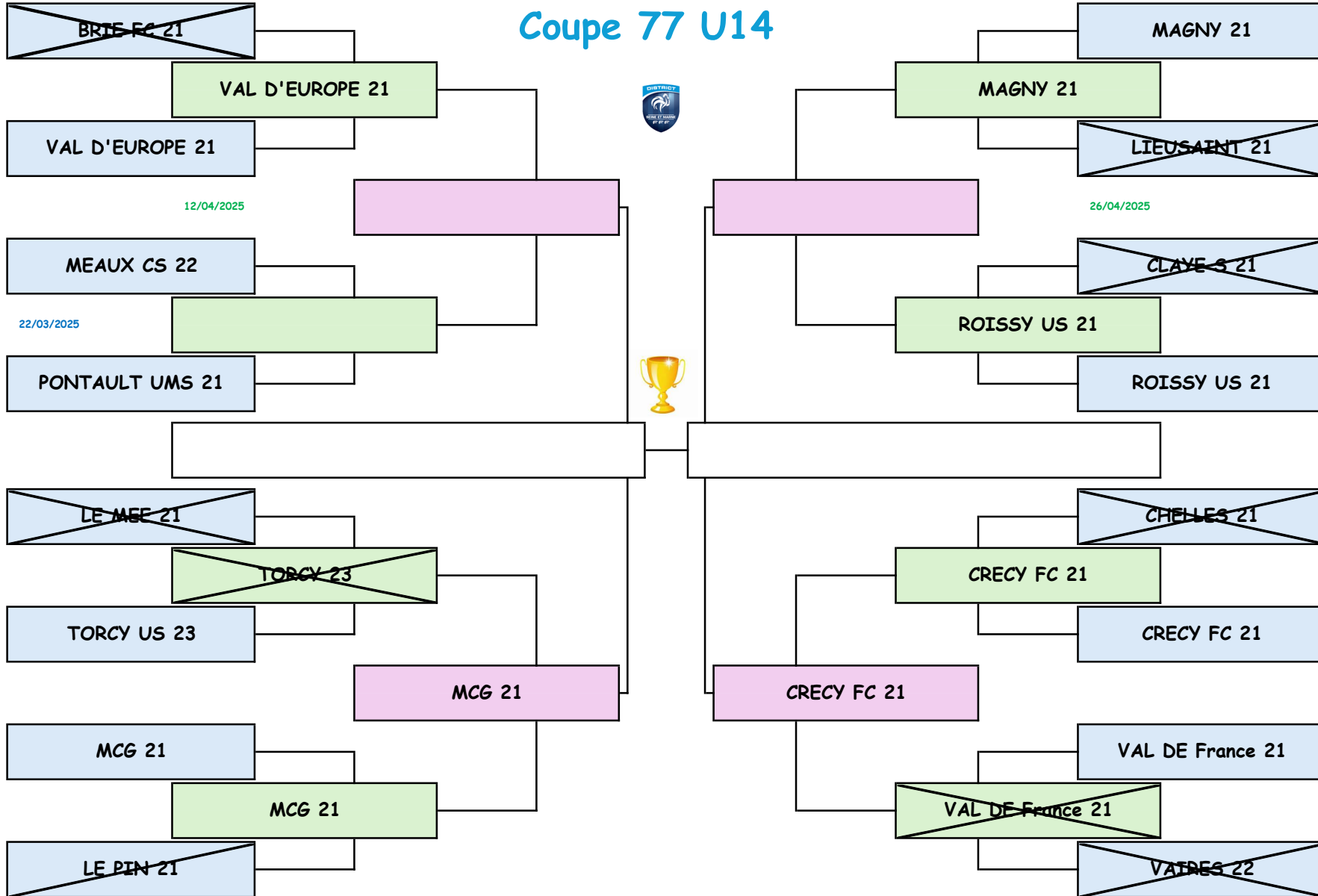
1/2 FINALE LE 26/04/2025

1/2 FINALE LE 26/04/2025

1/4 DE FINALE LE 22/03/2025

1/8 DE FINALE LE 15/02/2025

Coupe 77 U14



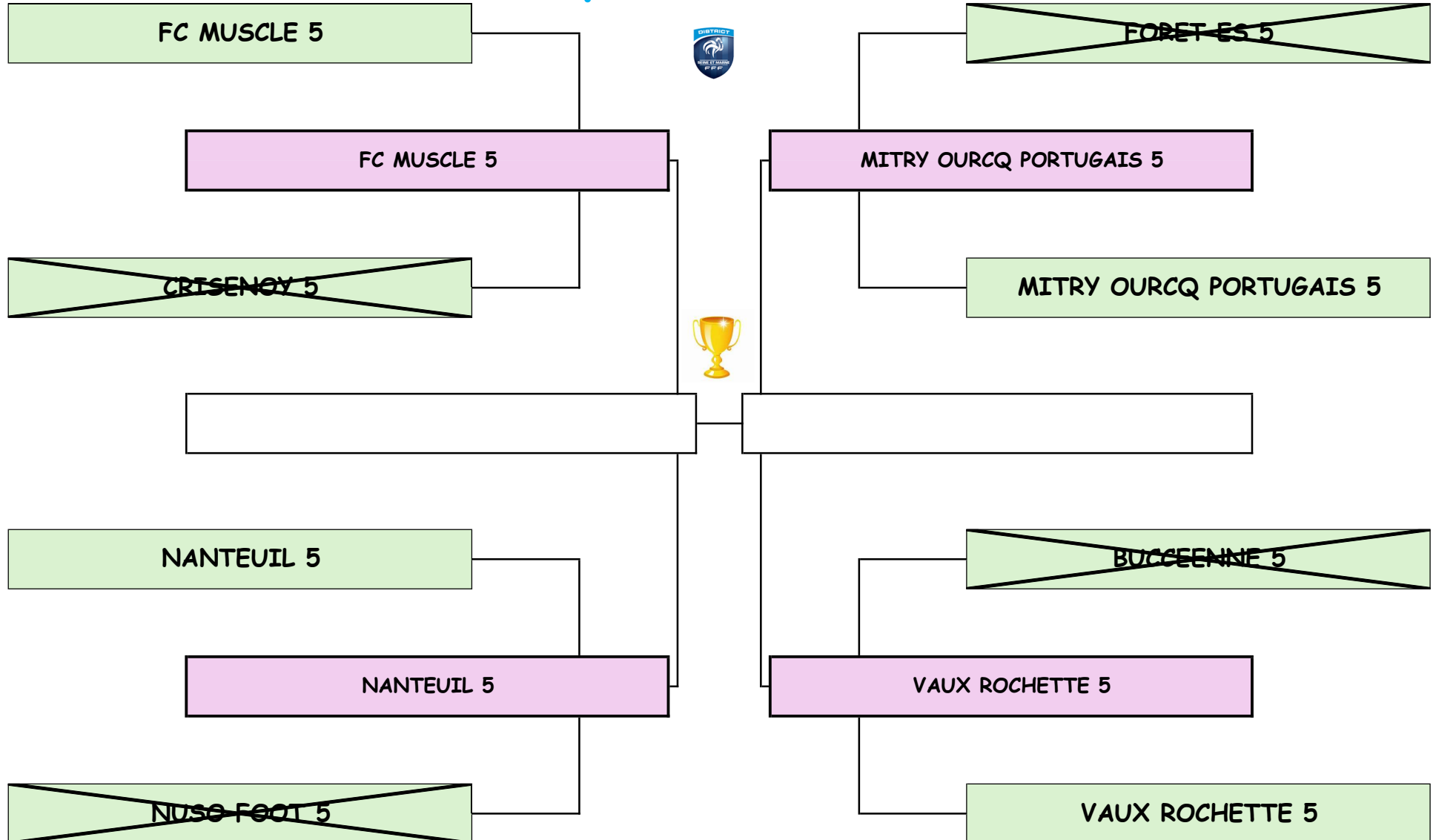
1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

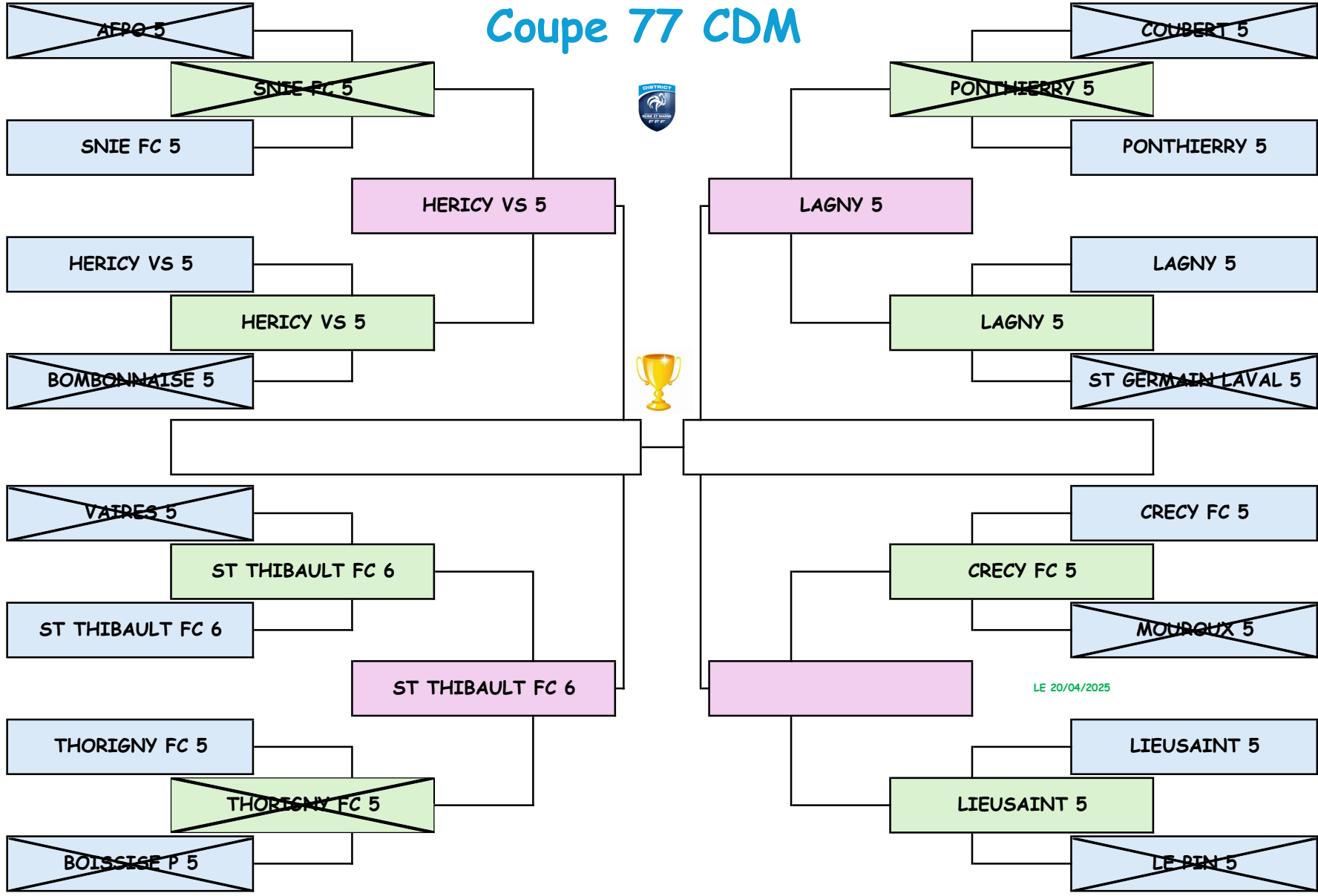
1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

Coupe Comité CDM



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025
1/4 DE FINALE LE 23/03/2025
1/2 FINALE LE 27/04/2025
1/4 DE FINALE LE 23/03/2025
1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

Coupe 77 CDM



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

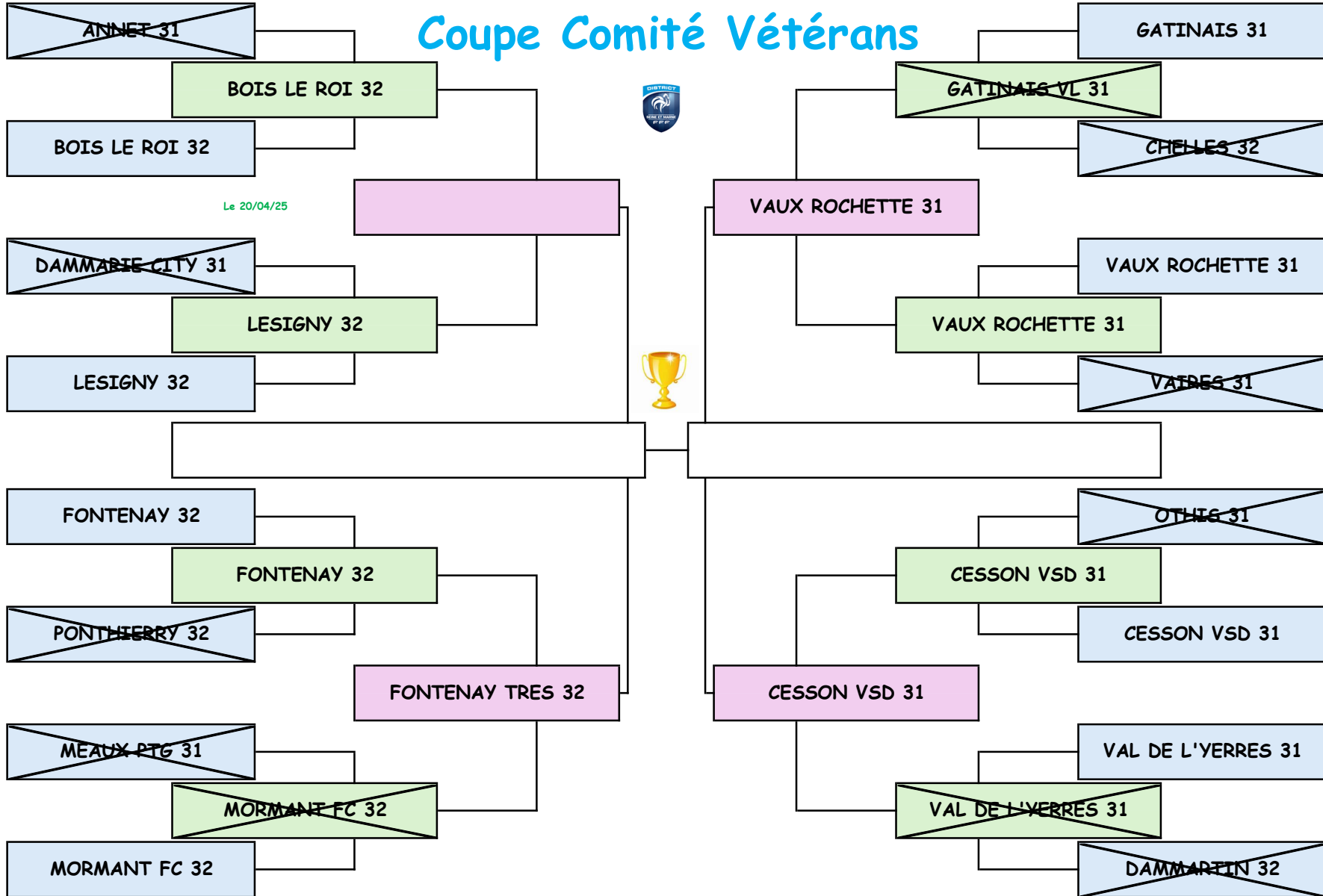
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

Coupe Comité Vétérans



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

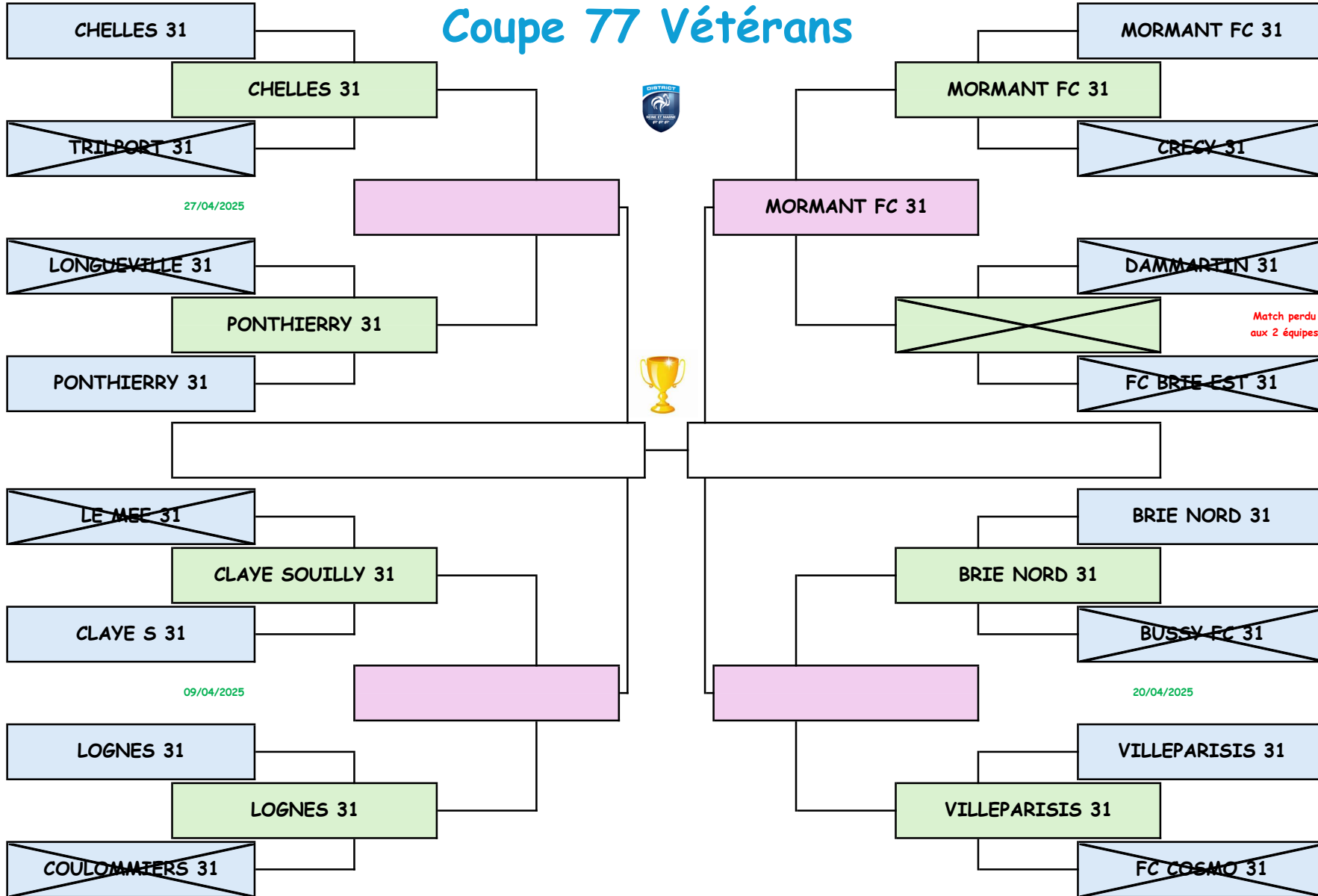
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

Coupe 77 Vétérans



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

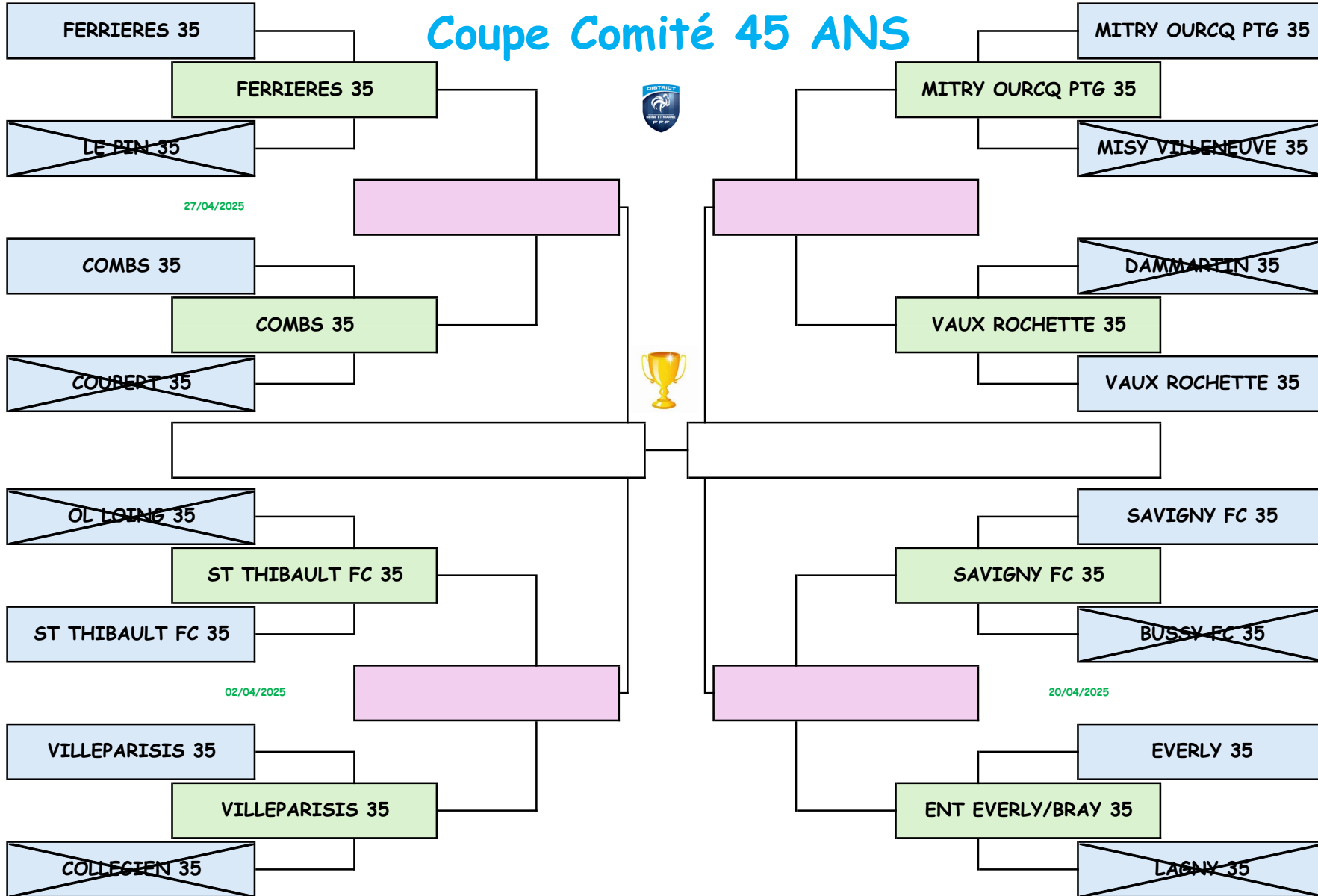
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

Coupe Comité 45 ANS



27/04/2025

02/04/2025

20/04/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

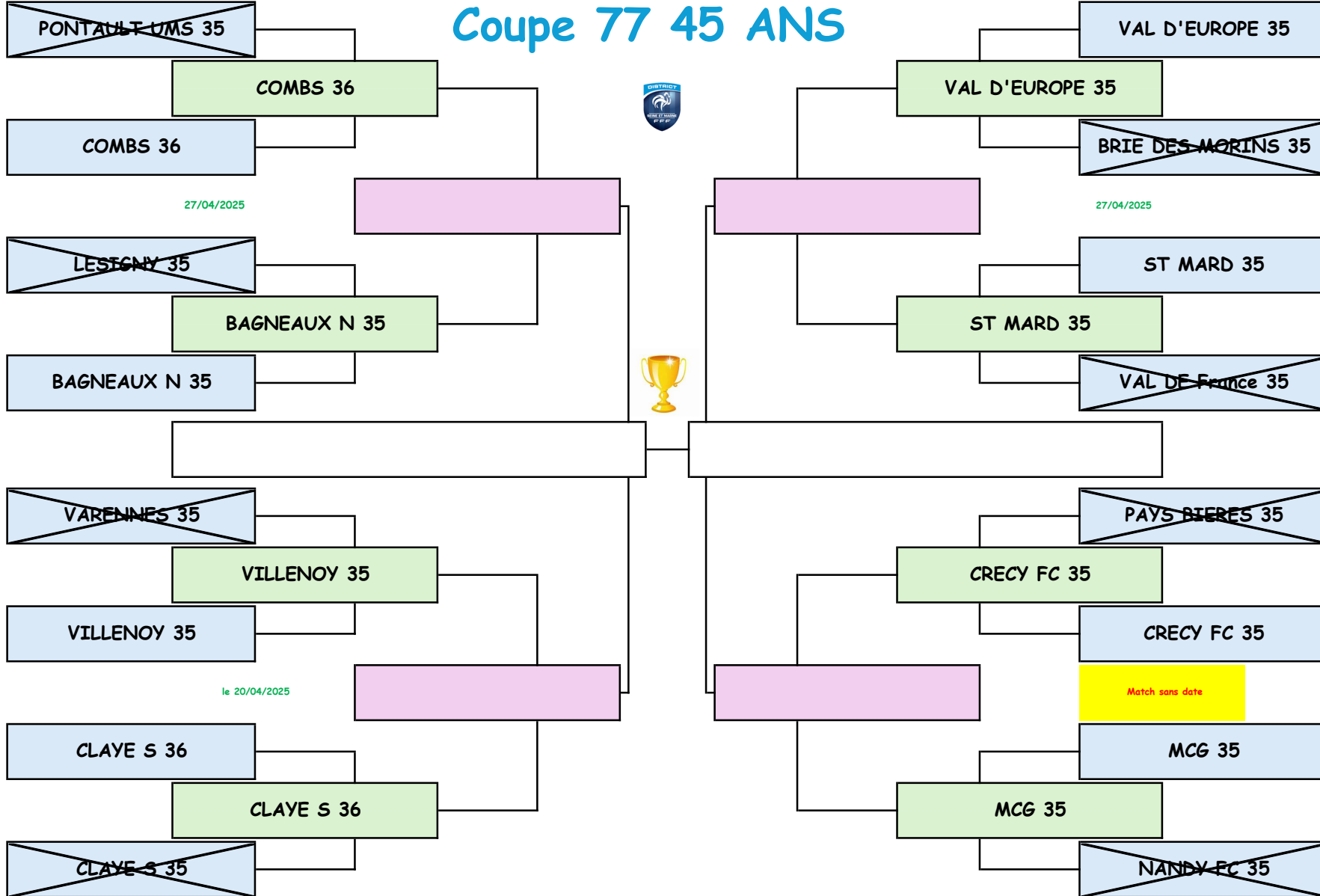
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

Coupe 77 45 ANS



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

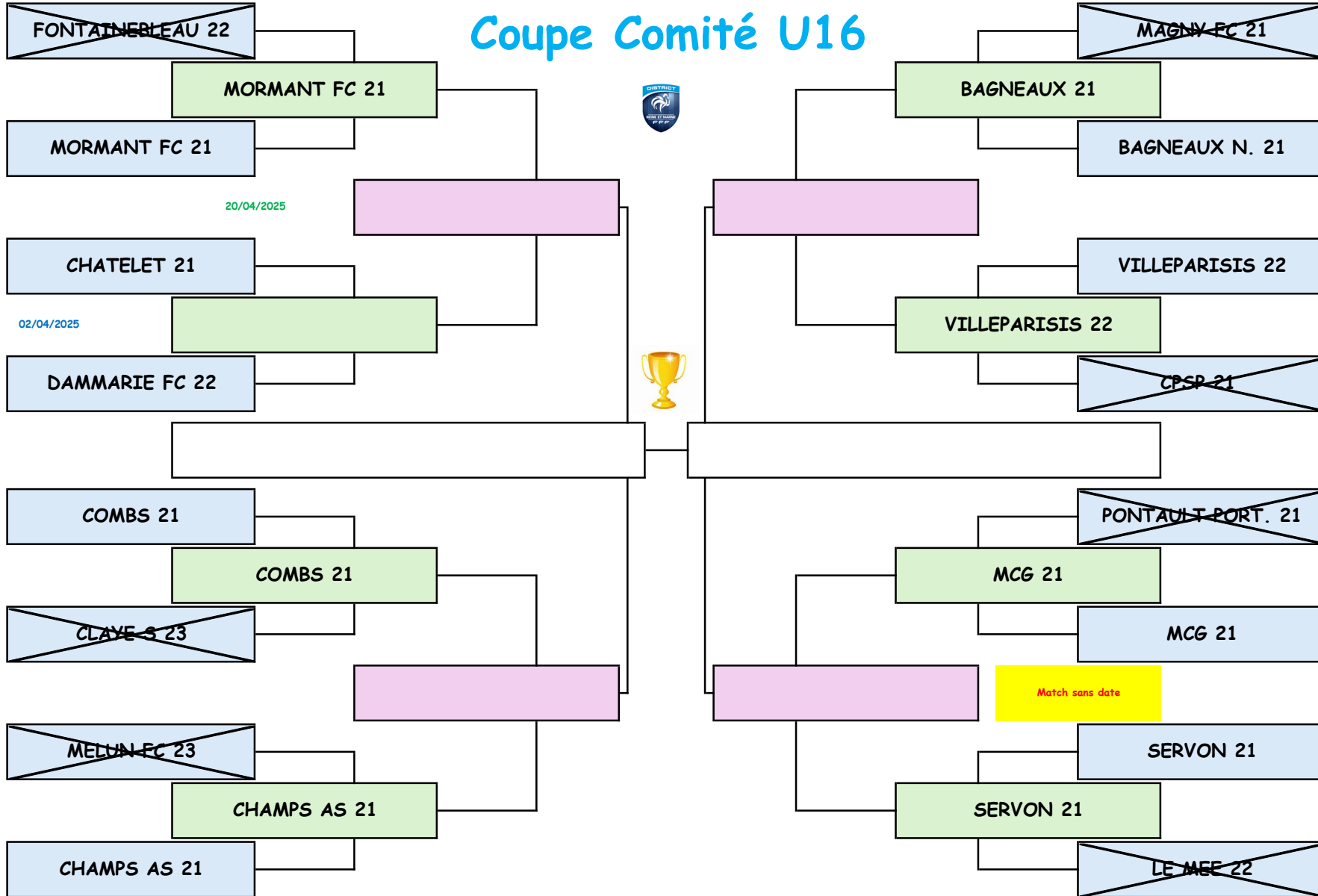
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

Coupe Comité U16



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

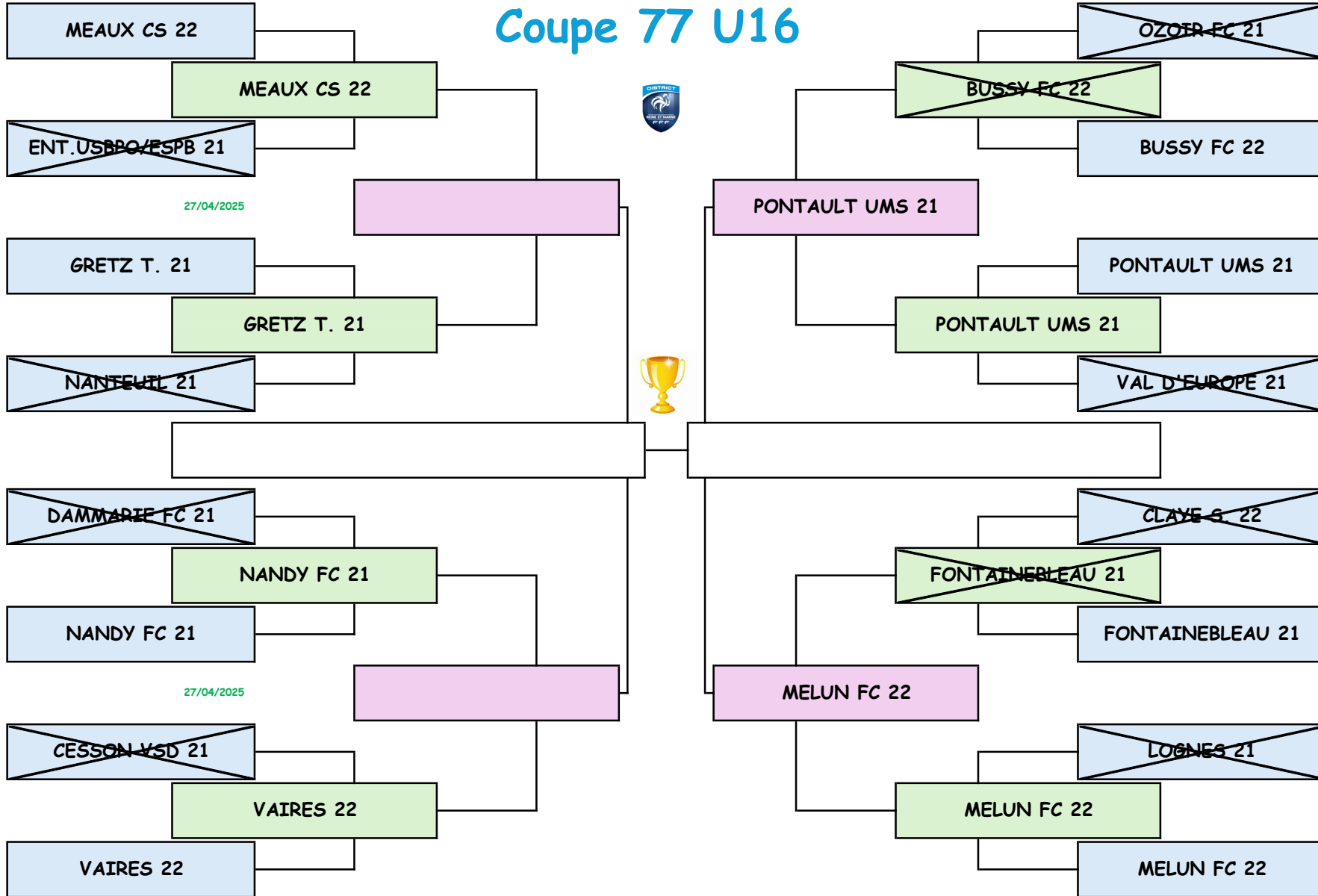
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

Coupe 77 U16



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

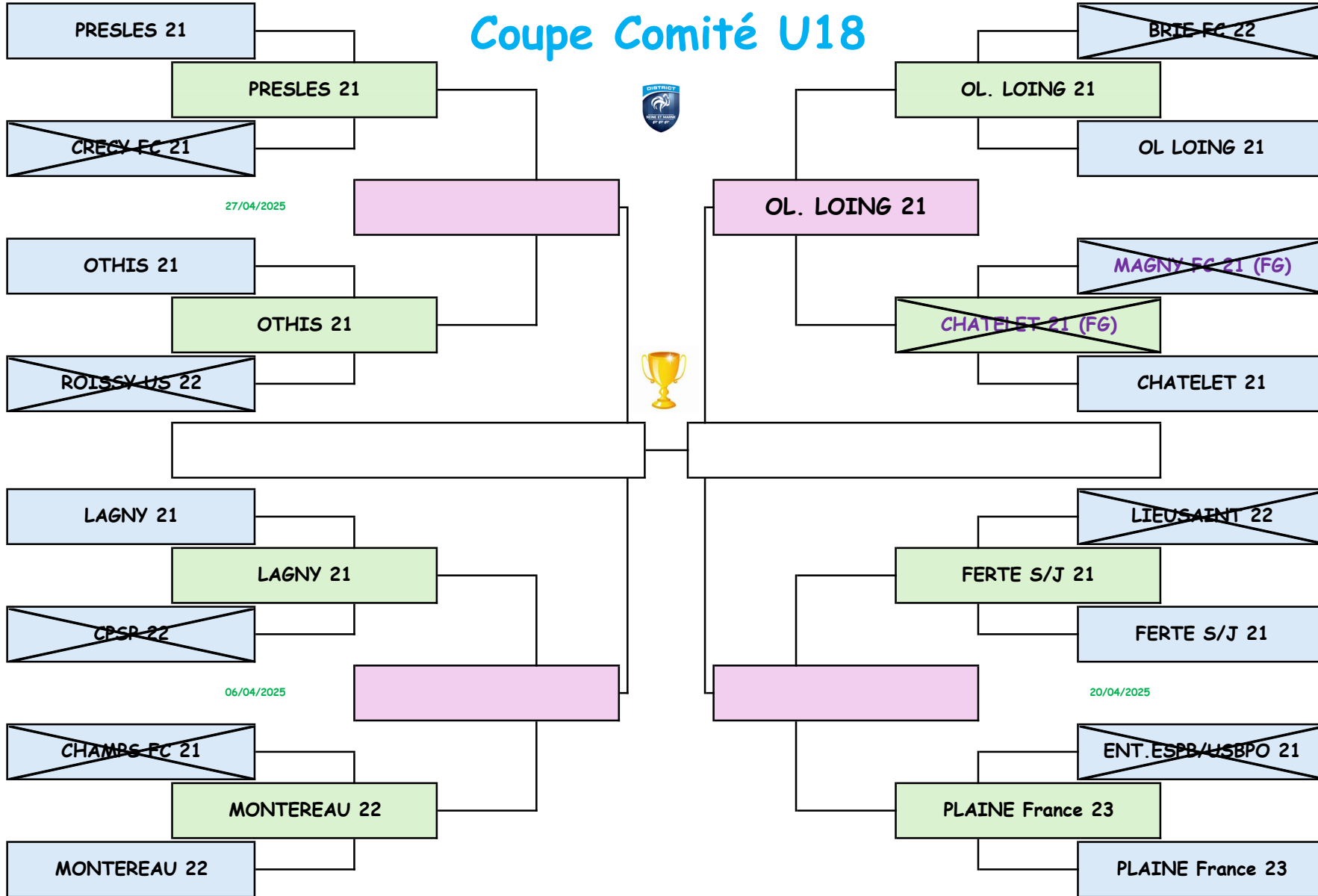
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

Coupe Comité U18



27/04/2025

06/04/2025

20/04/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

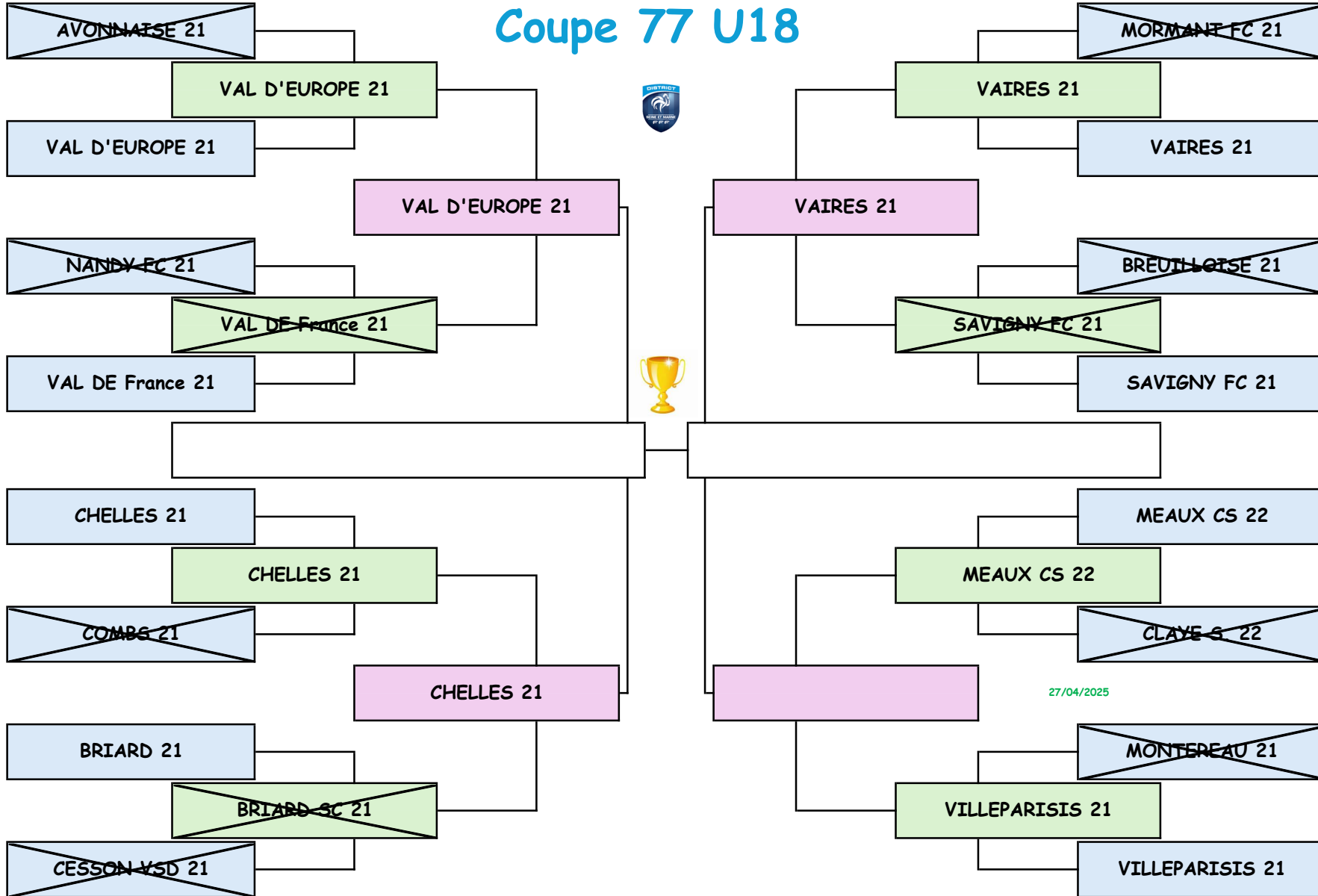
1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

Coupe 77 U18



27/04/2025



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

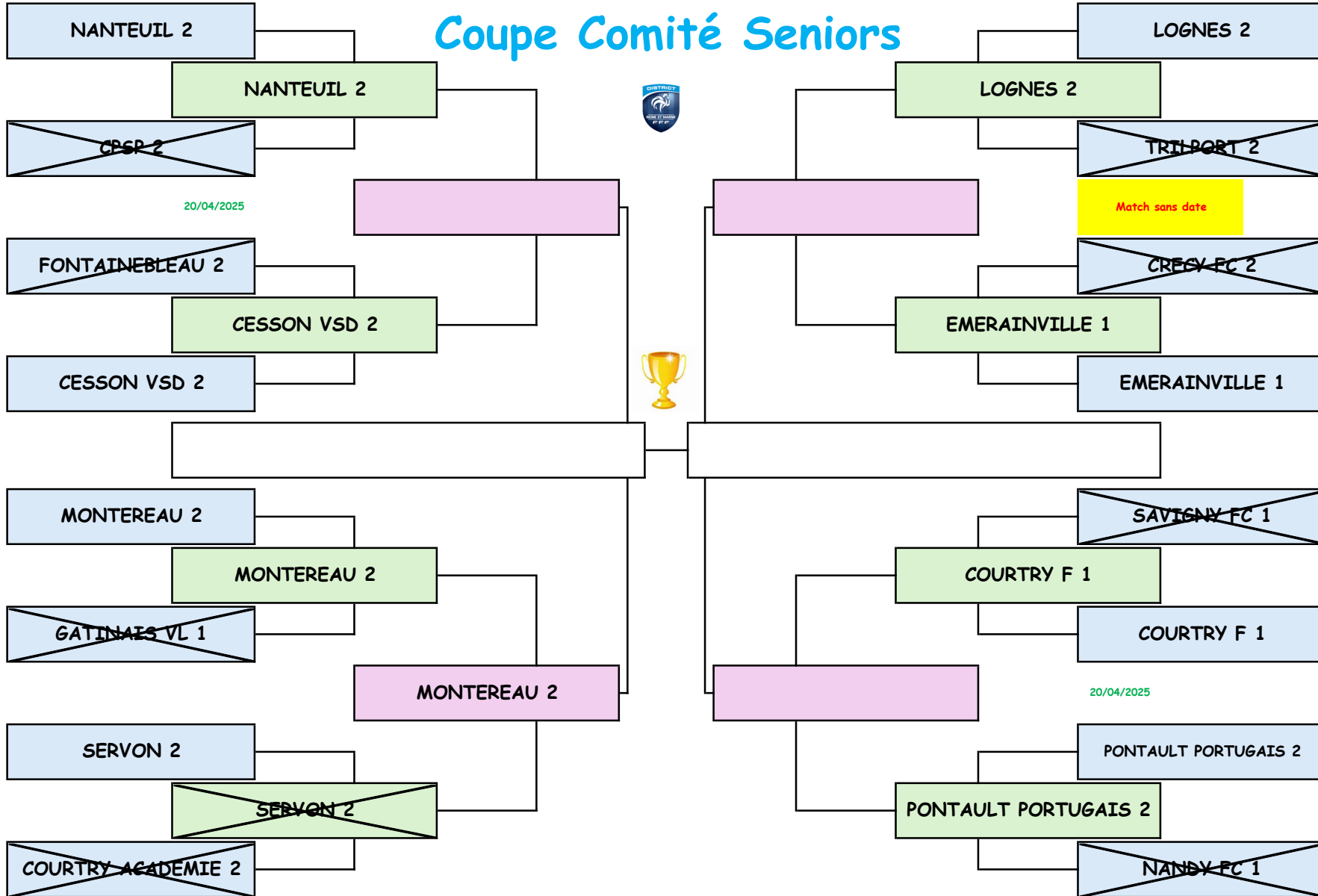
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

Coupe Comité Seniors



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

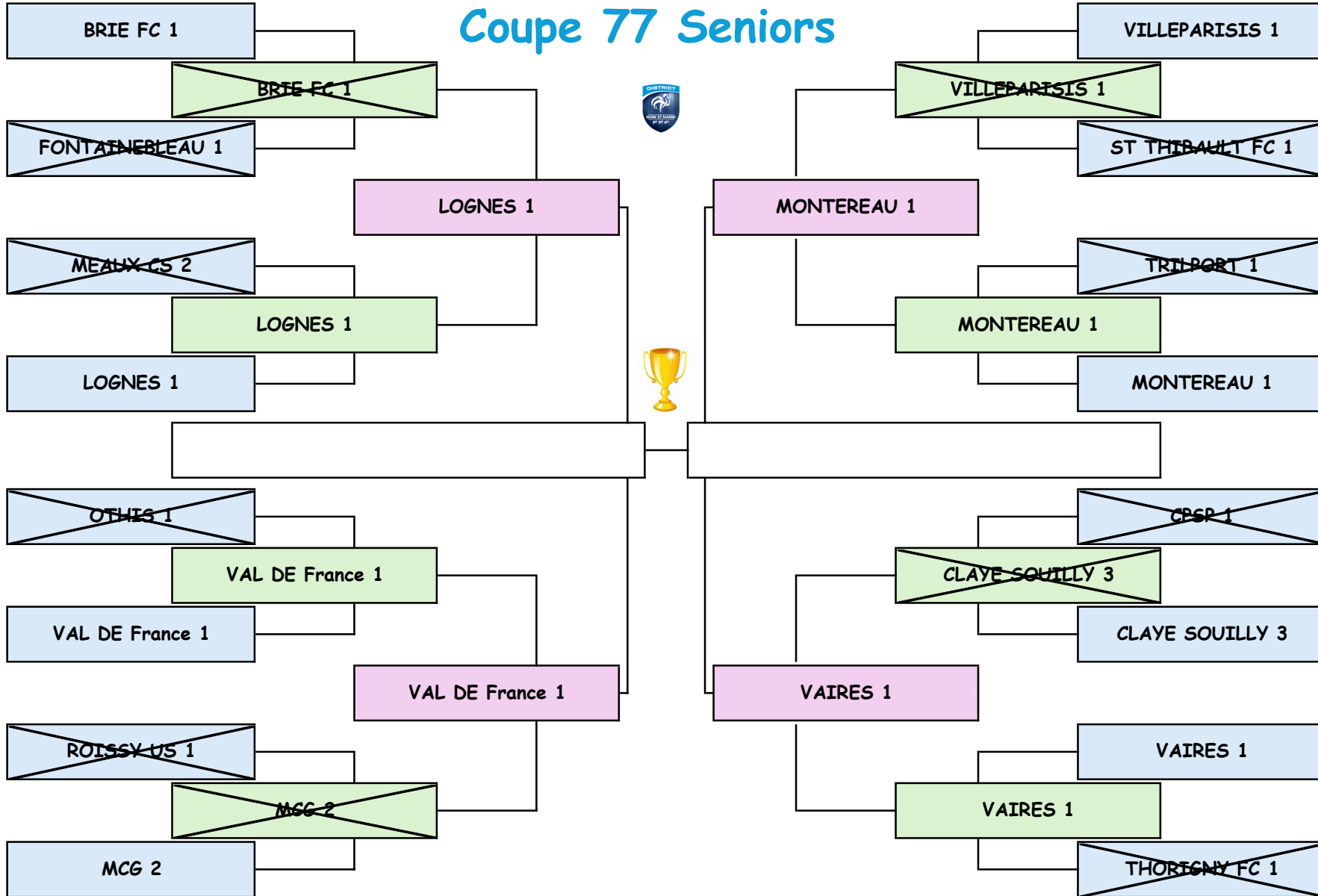
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

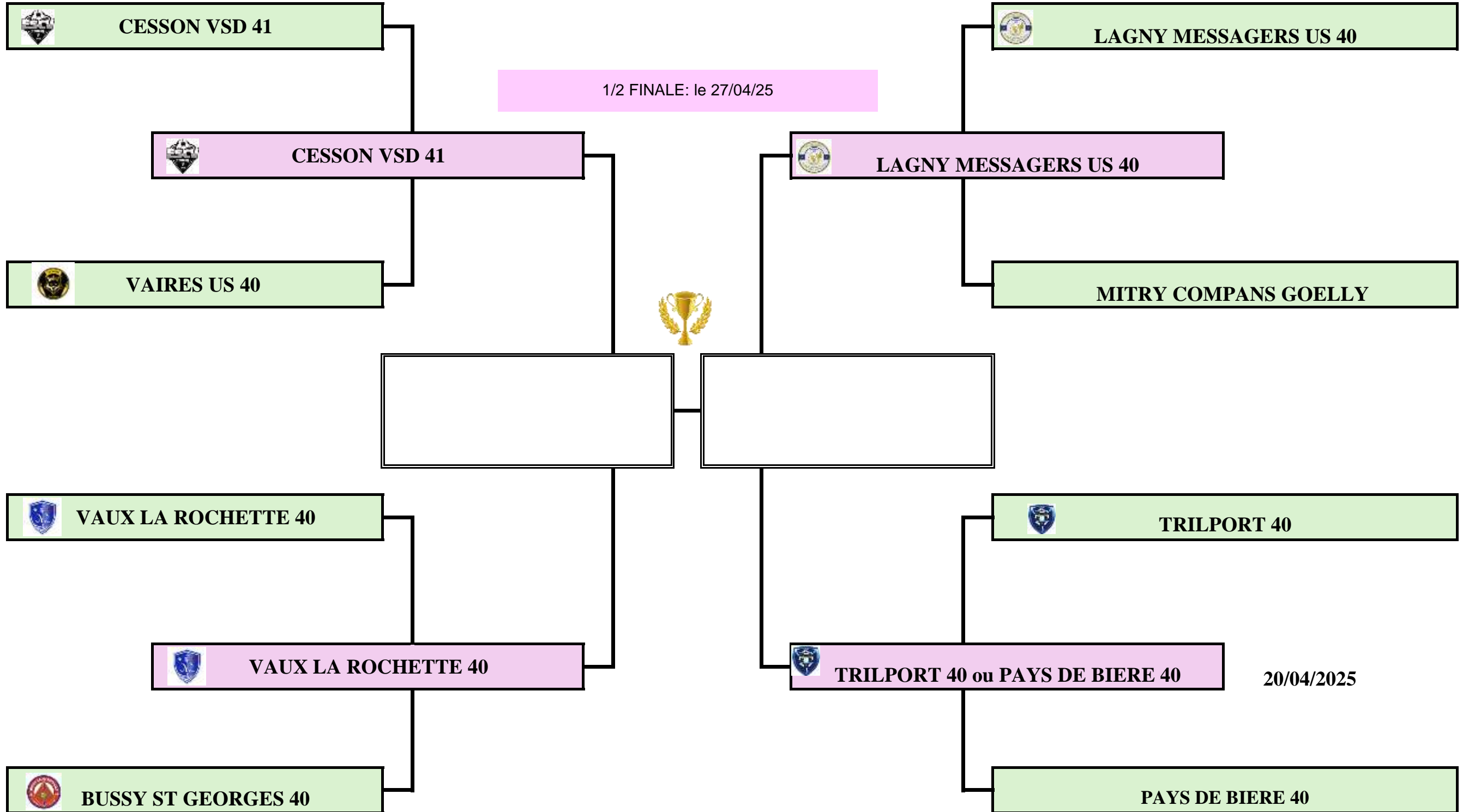
Coupe 77 Seniors





COUPE 77 55 ANS 2024/2025

1/4 DE FINALE: le 23/03/25





Football d'Animation
Festifoot U8/U9 - Foot à 5
SAMEDI 29 MARS 2025

Club recevant	COLLEGIEN		VILLENOY		NANTEUIL	
	COLLEGIEN	3	VILLENOY	2	NANTEUIL	3
	ESBLY	2	MAGNY	3	CHAUCONIN	3
	CHAMPS FFC	3	AFPO	4	BUSSY	4
	VAL D'EUROPE	5	ST PATHUS	3	LE PIN	2
		13		12		12

Club recevant	MITRY		OTHIS		CLAYE	
	MITRY	4	OTHIS	4	CLAYE	6
	VAL D'EUROPE	5	BRIE FC	6	FERRIERES	6
	LOGNES	5	ANNET	2		
		14		12		12

Club recevant	BUCEENNE		BRIE NORD		TORCY	
	BUCEENNE	4	BRIE NORD	4	TORCY	3
	BRIE EST	1	TRILPORT	4	THORIGNY	2
	COSMO	2	COURTRY FOOTBALL	4	DAMMARTIN	4
	MOUROUX	2			ST THIBAULT	3
	POMMEUSE	2				
		11		12		12

Club recevant	MEAUX		CHANGIS		AS CHAMPS	
	MEAUX	4	CHANGIS	2	AS CHAMPS	2
	QUINCY	6	CONGISSOIS	1	CHELLES	4
	JOUARRE	4	COULOMMIERS	4	LAGNY	6
			MEAUX	5		
		14		12		12

Club recevant	CHELLES		BREUILLOISE		FERTE JOUARRE	
	CHELLES	3	BREUILLOISE	4	FERTE/JOUARRE	5
	DAMMARTIN	4	VAL DE France	4	REBAIS	3
	CHAMPS FFC	4	PLAINE DE France	2		
	MONTHYON	2	EMERAINVILLE	1		
			MOUSSY	1		
		13		12		8

Club recevant	VAIRES		NOISIEL FA		PONTAULT PORTUGAIS	
	VAIRES	5	NOISIEL FA	4	PONTAULT PORTUGAIS	4
	CRECY	4	LOGNES	5	VILLEPARISIS	6
	ST MARD	3	COURTRY ACADEMY	3	NOISIEL FA	3
	VAL DE France	4				
		16		12		13

Club recevant						
		0		0		0



Football d'Animation

Festifoot U8/U9 - Foot à 5

SAMEDI 29/03/2025

Club recevant	PRESLES		BRIARD		LESIGNY	
	PRESLES	3	BRIARD U9	2	LESIGNY	2
	OZOIR U8	3	FONTENAY TRESIGNY	3	ROISSY U8	4
	COMBS U8	2	VAL DE L'YERRES	3	GRETZ TOURNAN U8	4
	MARLES	3	OZOUEUR LE VOULGIS	2		
	VERNEUIL	1				
		12		10		10

Club recevant	GUIGNES		COMBS		GRETZ TOURNAN	
	GUIGNES	4	COMBS U9	2	GRETZ TOURNAN U9	2
	SERVON	2	LIEUSAINTE U9	2	PONTAULT UMS U9	4
	PONTAULT UMS U8	3	ROISSY EN BRIE U9	2	CHEVRY	2
	BRIARD U8	2	OZOIR U9	2		
		11		8		8

Club recevant	ALLIANCE (U8) - 14H		VAUX (U8) - 14H		LE MEE (U8) - 14H30	
	ALLIANCE	4	VAUX	3	LE MEE	6
	USBPO	2	PONTHIERRY	3	MELUN	4
	CESSON	2	BOMBON	1	CESSON	2
	DAMMARIE FEMININE	1	MORMANT	3		
	NANDY	3				
		12		10		12

Club recevant	SAVIGNY (U8) - 14H		NANDY (U9) - 14H		LE CHATELET (U9) - 14H	
	SAVIGNY	2	NANDY	2	LE CHATELET	2
	MOISSY	3	LE MEE	3	PONTHIERRY	2
	LE CHATELET	1	BOMBON	1	LE MEE	2
	DAMMARIE	2	VAUX	1	CESSON	2
			USBPO	2	DAMMARIE	2
		8		9		10

Club recevant	SAVIGNY (U9) - 14H		OLYMPIQUE DU LOING		HVS	
	SAVIGNY	2	OLYMPIQUE DU LOING U9	3	HVS	2
	MOISSY	3	AVON	3	MORET VENEUX	3
	MELUN	3	CHAMPAGNE	4	OLYMPIQUE DU LOING U8	4
			AMICALE BOCAGE	2	BOIS LE ROI	4
		8		12		13

Club recevant	FONTAINEBLEAU		PROVINS		GRANDE PAROISSE	
		RCPF	3	CPS PROVINS	5	GRANDE PAROISSE
	EBNSP	2	GOUAIX	3	JOUY YVRON	2
	PAYS BIERES	3	ARC EN CIEL	2	MAROLLES	3
	GATINAIS	3	LONGUEVILLE	3	ST GERMAIN LAVAL	1
	LA FORET	1	BRAY	1	NANGIS	3
			VARENNES	4		
		12		18		11

Club recevant						
		0		0		0



FEMININES PLATEAU U9F

SAMEDI 29/03/2025

Club recevant	MEAUX		
	OZOIR - GRETZ TOURNAN	VILLEPARISIS	ST PATHUS OISSERY
	MEAUX 1	MEAUX 2	LOGNES
	MITRY MORY	ESPOIR FEMININ	

Club recevant	ENTENTE FEMININE SUD S&M		
	ENTENTE FEMININE SUD S&M 1	MOISSY 1	DAMMARIE FC
	ENTENTE FEMININE SUD S&M 2	MOISSY 2	COMBS LA VILLE



Football d'Animation
Festifoot U6/U7 - Foot à 4
SAMEDI 29 MARS 2025

Club recevant	DAMMARTIN		ESBLY		FERRIERES	
	DAMMARTIN	8	ESBLY	2	FERRIERES	4
	CLAYE	6	VAL D'EUROPE	4	BUSSY	6
			MOUROUX	2	PORTUGAIS PONTAULT	4
			TORCY	4		
		14		12		14

Club recevant	THORIGNY		CRECY		VAL DE France	
	THORIGNY	2	CRECY	4	VAL DE France	6
	VAIRES	6	CHAMPS FFC	6	LOGNES	5
	BREUILLOISE	2	REBAIS	2	BRIE EST	1
	AS CHAMPS	2			COSMO	1
					CHELLES	4
		12		12		17

Club recevant	SAINT PATHUS		JOUARRE		MAGNY	
	ST PATHUS	3	JOUARRE	2	MAGNY	2
	VILLEPARISIS	5	MEAUX	7	TORCY	4
	MITRY	4	BRIE NORD	5	POMMEUSE	3
					EMERAINVILLE	2
		12		14		11

Club recevant	COULOMMIERS		VILLENROY		COLLEGIEN	
	COULOMMIERS	3	VILLENROY	3	COLLEGIEN	4
	FERTE SOUS JOUARRE	4	OTHIS	3	VILLEPARISIS	5
	QUINCY	6	CONGISSOIS	1	NANTEUIL	3
	BUCEENNE	2	MONTHYON	1		
			CHANGIS	1		
			AFPO	3		
		15		12		12

Club recevant	LAGNY		SAINT THIBAUT		ANNET	
	LAGNY	5	ST THIBAUT	2	ANNET	3
	CHAUCONIN	2	NOISIEL FA	5	TRILPORT	4
	COURTRY ACADEMY	3	COURTRY FOOTBALL	5	PLAINE France	2
					ST MARD	3
					MOUSSY	1
		10		12		13

Club recevant	VAL D EUROPE					
	VAL D'EUROPE	4				
	CHELLES	5				
	BRIE FC	3				
	LE PIN	2				
		14		0		0



Football d'Animation

Festifoot U6/U7 - Foot à 4

SAMEDI 29/03/2025

Club recevant	ROISSY		PONTAULT UMS		CHEVRY	
	ROISSY U7	4	PONTAULT U6	4	CHEVRY	2
	LIEUSAINT U7	4	COMBS U6	2	OZOUEUR LE VOULGIS	2
	PONTAULT UMS U7	3	LIEUSAINT U6	4	VAL DE L'YERRES	2
	COMBS U7	2	BRIARD U6	3	OZOIR U6	3
	BRIARD U7	3	VERNEUIL L'ETANG	1	GRETZ U6	2
					ROISSY U6	2
		16		14		13

Club recevant	SERVON		MARLES		PONTIERRY (U6) -14H	
	SERVON	3	MARLES	2	PONTIERRY	1
	LESIGNY	3	PRESLES	2	SAVIGNY	2
	GRETZ U7	4	FONTENAY TRESIGNY	2	LE MEE	2
	OZOIR U7	4	GUIGNES	4		
		14		10		5

Club recevant	MORMANT (U6) - 13H30		MELUN (U6) - 14H30		PONTIERRY (U7) - 14H	
	MORMANT	2	MELUN	3	PONTIERRY	2
	LE MEE	2	MOISSY	3	SAVIGNY	2
	CESSON	3	DAMMARIE	3	USBPO	3
	LE CHATELET	2	USBPO	3	MORMANT	2
	NANDY	3			MELUN	3
		12		12		12

Club recevant	CESSON (U7) - 14H		DAMMARIE (U7) -14H		PAYS BIERES	
	CESSON	3	DAMMARIE	4	PAYS BIERES	1
	MOISSY	4	LE MEE	2	HVS	1
	LE MEE	3	BOMBON	1	CHAMPAGNE	4
	MELUN	2	NANDY	3	MORET-VENEUX	3
					OLYMPIQUE DU LOING	4
					LA FORET	1
		12		10		14

Club recevant	GATINAIS		PROVINS		GRANDE PAROISSE	
	GATINAIS	3	PROVINS	4	GRANDE PAROISSE	2
	RCPF	4	LONGUEVILLE	1	JOUY YVRON	1
	AVON	3	BRAY	1	MAROLLES	2
	BOIS LE ROI	2	VARENNES	4	ST GERMAIN LAVAL	1
	AMICALE BOCAGE	2			NANGIS	3
		14		10		9



FILLOFOOT U6F-U7F

OZOIR

SAMEDI 29/03/2025

Horaires	OZOIR		
	ENT FEMININE SUD S&M 2	ENT FEMININE SUD S&M 1	OZOIR-GRETZ
	ESPOIR FEMININ		